



« Pour la terre et les hommes »

RAPPORT D'ACTIVITE 2010

Sommaire

| | |
|----------------------------------------|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| CHIFFRES CLES 2010 | 4 |
| PRESENTATION GENERALE DE L'ADRAF | 5 |
| EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2010 | 7 |
| REFORME FONCIERE : LE CONTEXTE | 8 |
| L'ACTION FONCIERE | 10 |
| LA SECURISATION FONCIERE | 16 |
| L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT | 20 |
| LE MARCHÉ FONCIER RURAL | 25 |
| LA GESTION DE L'AGENCE | 30 |
| TRANSFERT DE L'ADRAF : MISSION D'APPUI | 33 |
| PERSPECTIVES | 34 |
| ANNEXES | 35 |

Introduction

L'année 2010 a été marquée par la recrudescence de tensions sur terres coutumières qui ont amené l'ADRAF à participer à de nombreuses actions de médiation. Nous avons notamment été chargés de piloter le groupe de médiation sur le conflit d'Unia qui fait encore la Une de l'actualité.

Les conflits récents rappellent la nécessité de clarifier et de formaliser les droits de gestion et d'utilisation du foncier en milieu coutumier. L'intérêt du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour ces questions s'est traduit par la signature d'une convention avec l'ADRAF prévoyant la production de plans parcellaires pour compléter les actes sur terres coutumières établis par les officiers publics coutumiers.

Parallèlement, l'action foncière de l'agence s'est poursuivie. Plus de 3600 hectares ont ainsi été attribués (chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 1997) ce qui a entraîné une diminution de près de 15% du stock foncier de l'agence.

Le niveau des acquisitions foncières a été relativement peu élevé en 2010, en lien avec les difficultés de cibler les terrains à acquérir notamment du fait d'un marché foncier toujours en hausse.

La question du transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie a été au centre d'une mission interministérielle d'appui au transfert qui a permis un état des lieux sur la situation de l'agence et une première expression des partenaires calédoniens sur le sujet. Cette mission pointe la nécessité d'un débat sur l'avenir de la réforme foncière et sur les missions futures de l'ADRAF.

La réorganisation interne impulsée par la direction en 2010 s'est traduite par un regroupement par pôles visant à améliorer la transversalité et l'efficacité des services. Parallèlement d'importants mouvements de personnels ont eu lieu au cours de l'année avec notamment les départs du chef d'antenne de La Foa M. Eloi BOEHE (retraité) et du directeur général M. Jacques WADRAWANE (nommé secrétaire général adjoint du Haut-commissariat). Après des mouvements internes pour le renouvellement des postes de chef d'antenne à La Foa et Koné, la nouvelle réorganisation est en place fin 2010 avec la nomination de Jean-François NOSMAS au poste de direction.

Chiffres clés 2010

REFORME FONCIERE

57 revendications enregistrées

11 offres de ventes amiables

5 demandes de terrains du domaine NC

Acquisitions foncières : 800 hectares
coût 2,5 Millions F (20 950 €)

Attributions foncières : 3 629 hectares
pour 14 GDPL, 2 collectivités

Stock Adraf: 17 033 hectares
dont stock «dur»: 75 %

SECURISATION FONCIERE

Action de médiation : 27 conflits fonciers

brigade topographique : 31 interventions

AMENAGEMENT-DEVELOPPEMENT

17 Interventions sur terres coutumières
coût 28,3 Millions F (237 000 €)
pour 5 GDPL, 4 tribus, 8 individus (OGAF)

Périmètres locatifs :
25 agriculteurs sur 132 hectares

5 études pour le compte des collectivités

MARCHE FONCIER

323 déclarations d'intention d'aliéner
5 858 hectares 11,976 Milliards F (100 M€)

EXECUTION BUDGETAIRE 2010

Dépenses: 285 Millions F (2,38 M€)

Recettes : 246 Millions F (2,06 M€)

Présentation générale de l'ADRAF

Forme juridique

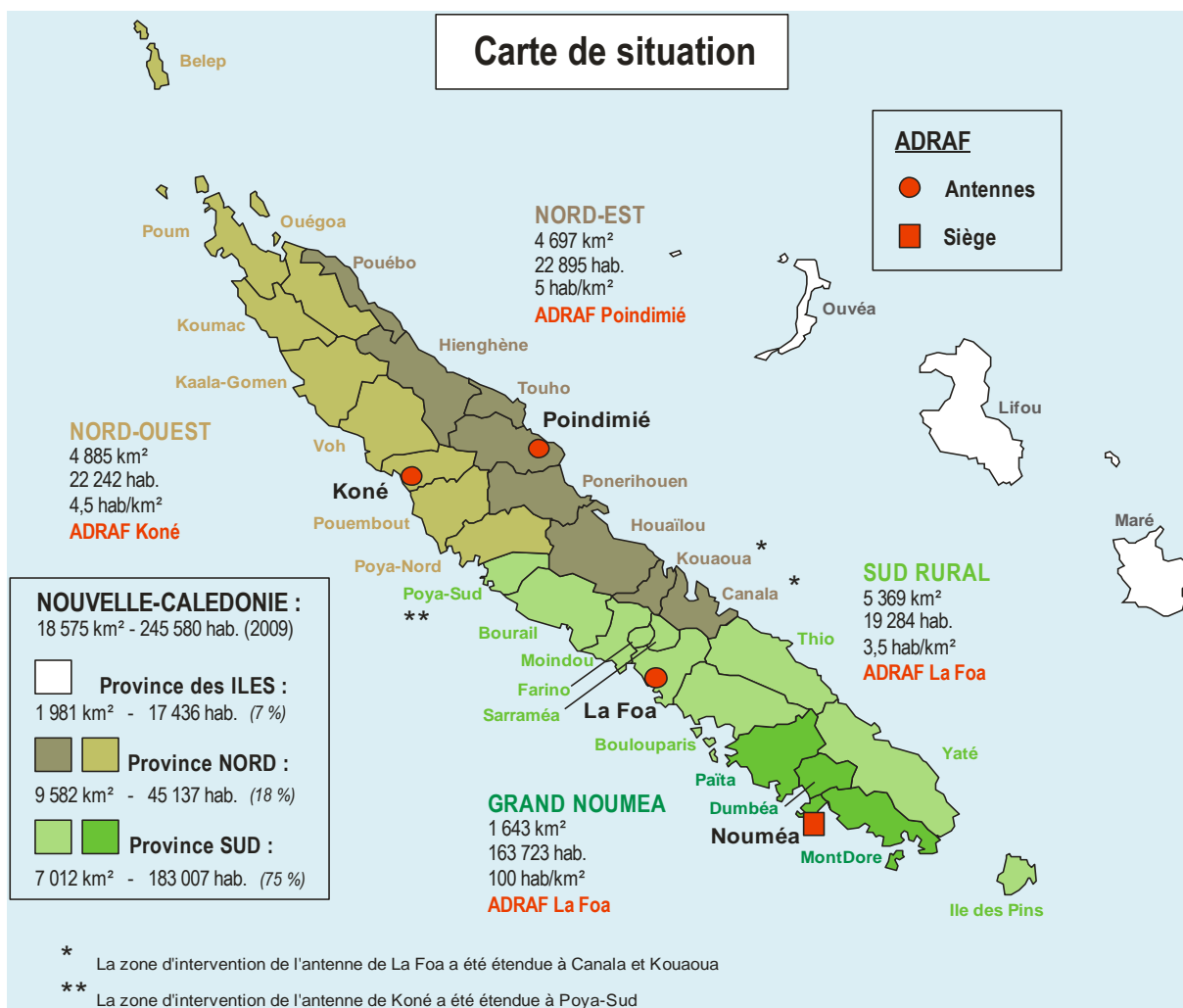
L'ADRAF est un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial (EPIC) institué par l'article 94 de la loi n° 88-1028 du 9 nov 1988.

L'agence est régie par le décret n° 89-571 du 16 août 1989, modifié par le décret n° 2000-1001 du 16 octobre 2000.

Mission

Sa mission principale est « de participer dans les zones rurales et suburbaines à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement rural dans chaque province de la Nouvelle-Calédonie. A cet effet, elle procède à

toutes opérations d'acquisition et d'attribution en matière agricole et foncière, notamment pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre et engage des actions d'aménagement et de développement économique en milieu rural ».



Le personnel

L'agence est composée au 31 décembre 2010 de 30 agents : 25 contractuels (dont 21 CDI et 4 CDD), 4 fonctionnaires et 1 agent en disponibilité.

Les agents sont répartis entre les 3 antennes (Poindimié, Koné, La Foa) et le siège (voir l'organigramme en Annexe 4).

Les instances de l'ADRAF:

(voir la composition nominative en Annexe 1)

❖ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'agence et détermine les règles de son fonctionnement. Il se prononce sur l'état prévisionnel des dépenses et des recettes, le compte financier, le rapport annuel d'exécution.

❖ Les comités de provinces

Le comité de province est consulté par le Conseil d'Administration sur les grandes orientations de son activité en faveur du développement rural de la province et sur l'ensemble des actions de l'agence qui trouve leur application sur le territoire de la province. Il fait des propositions à l'agence

❖ Les commissions foncières communales (CFC)

La commission foncière communale propose au Conseil d'Administration de l'agence des critères de choix pour les attributions foncières sur le

Réunions des instances en 2010

4 Conseils d'Administration

(15 avril, 9 juin, 11 août et 19 novembre)

2 Comités de Province Nord (17 mars, 26 octobre)

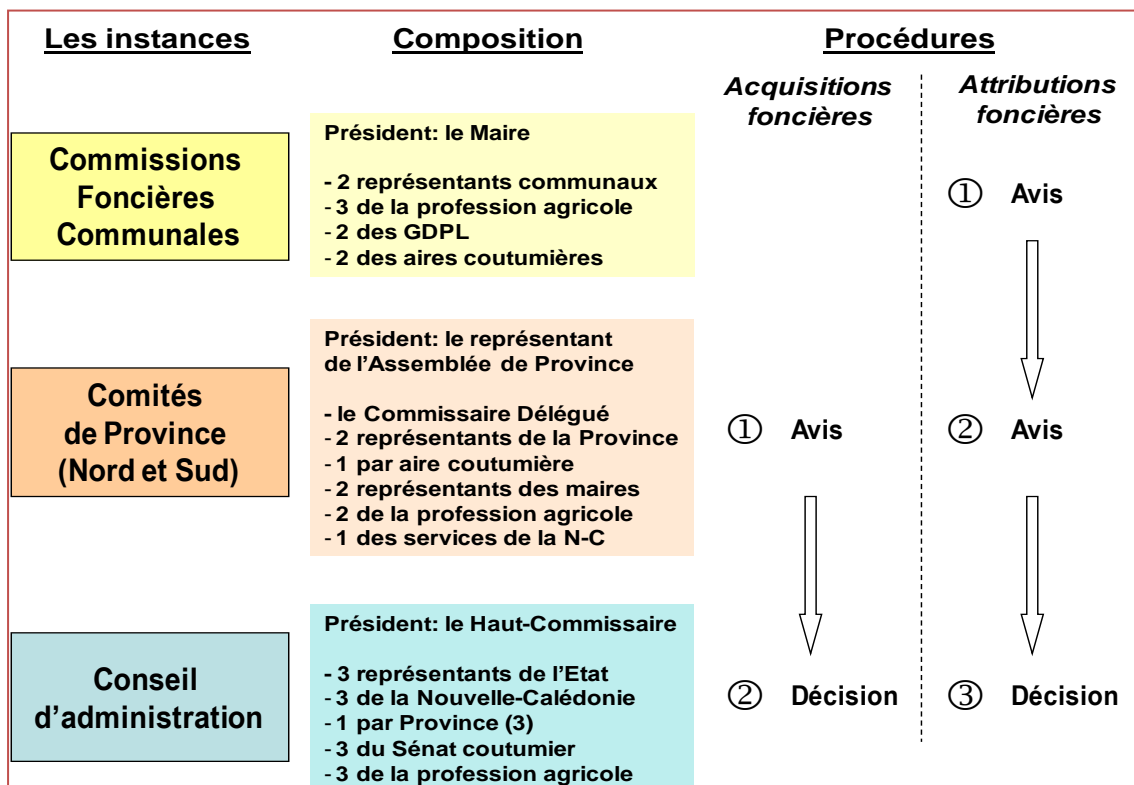
1 Comité de Province Sud (5 juillet)

8 CFC : Bourail, Koné, Kouaoua, Ouégoa, Poindimié, Ponerihouen (2), Voh

concernant les acquisitions de biens immobiliers situés sur le territoire de la province.

Pour chaque attribution il donne son avis sur les candidatures dont la liste lui est soumise par l'agence.

territoire de la commune. Pour chaque attribution elle donne son avis sur les candidatures dont la liste lui est soumise par l'agence.



Evènements marquants de l'année 2010

Janvier

- Démarrage des travaux d'aménagement du lotissement tribal de Nékobé financé par la commune de Païta

Février

- Fin de l'occupation illégale d'un terrain sur le site de Tiaré (Païta) qui était occupé depuis plus de 10 ans (négociation conduite par l'ADRAF et l'Etat).

Mars

Avril

- Mission interministérielle d'appui au transfert de l'ADRAF
- Signature d'une convention entre le GDPL Mithya-Tommethy, la mairie de Païta et la Société des eaux urbaines et rurales (SEUR) en vue d'un branchement au réseau communal d'un lotissement situé sur les terres du GDPL.

Mai

- Début de la collaboration avec la Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) pour un appui de l'ADRAF aux officiers publics coutumiers

Juin

- Début des tensions à la tribu d'Unia (Yaté)

Juillet

- Attribution de 1260 hectares de stock « dur »
- Expulsion d'une centaine de personnes de la tribu d'Unia (Yaté)

Août

- Départ du directeur général Jacques Wadrawane pour de nouvelles fonctions
- L'ADRAF est chargée du pilotage d'un comité de médiation sur le conflit d'Unia
- Tensions au sein du GDPL de Baco (Koné)

Septembre

- Début d'un conflit lié à la reconnaissance des limites coutumières entre le district du Guahma et les districts voisins (Maré)
- Blocage du chantier de l'usine de Vavouto (Voh) par le GDPL Taa Tabounane et le collectif de soutien foncier pour une reconnaissance du lien à la terre

Octobre

- Signature d'un protocole d'accord entre le clan Betoé et le Gouvernement visant à régler la situation d'un terrain sur Nouville (Nouméa), bloqué par une revendication foncière depuis 2007

Novembre

Décembre

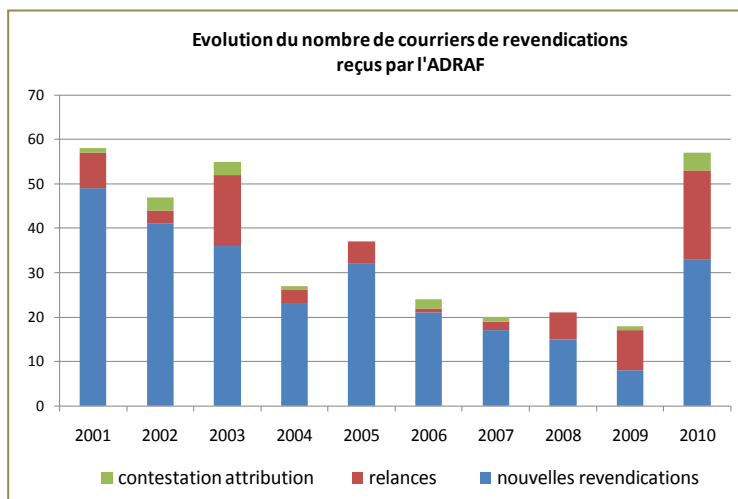
- Nomination de Jean-François Nosmas à la direction de l'ADRAF

Réforme foncière : Le contexte

Un accroissement du nombre de revendication

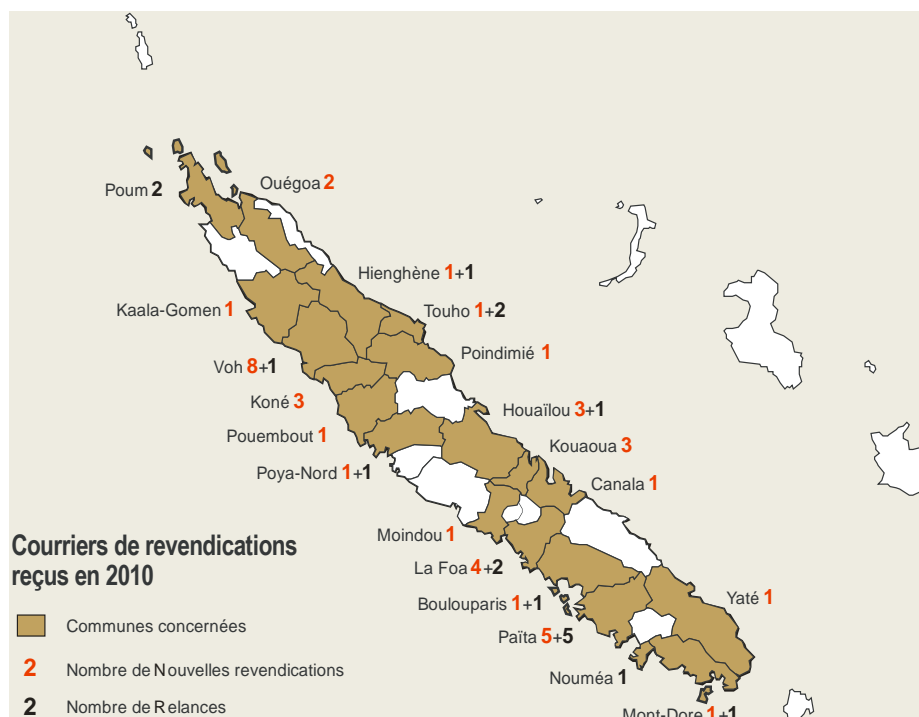
On note une augmentation importante du nombre de revendications foncières en 2010, l'agence ayant reçu 57 courriers de revendication soit 3 fois plus qu'en 2009.

20 courriers reçus sont des relances de revendications déjà exprimées. 37 sont des revendications nouvelles dont 4 contestations d'attributions faites à des GDPL.



Les revendications émanent de 17 GDPL, de 21 clans et de 7 tribus ou chefferies (certains portent plusieurs revendications) et concernent tous les types de foncier : des propriétés privées, des terrains des collectivités, des terrains de l'ADRAF et des terres de GDPL.

20 communes de la grande terre sont concernées. Le plus grand nombre de terrains revendiqués se trouvent sur les communes de Païta, de Voh et de La Foa. 35 revendications concernent des terrains situés en Province Nord et 22 des terrains en Province Sud.

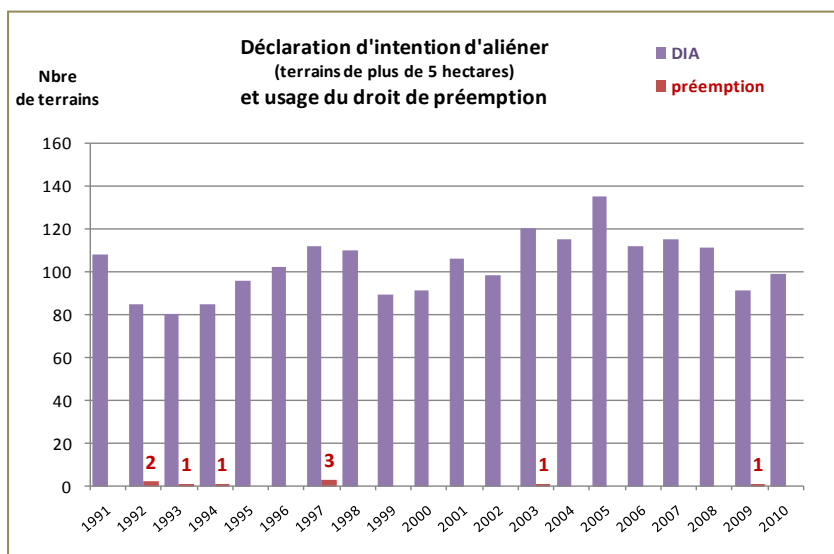
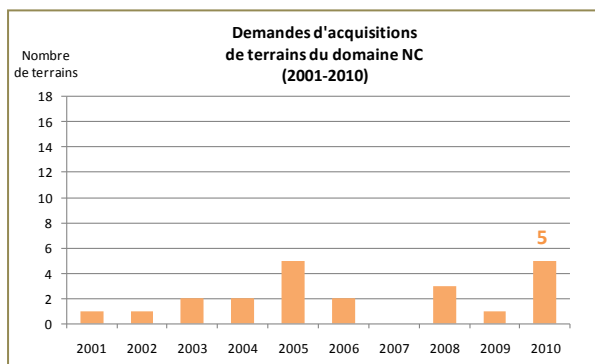
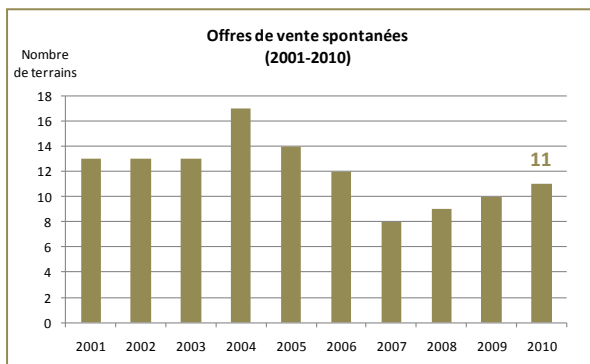


Note : l'ensemble des revendications reçues par l'ADRAF sont enregistrées et analysées mais la décision d'acquisition des terrains pour satisfaire les clans revendicateurs dépend de différents critères et n'est pas systématique.

Les opportunités d'acquisitions foncières

Dans le cadre du traitement des revendications, il existe trois manières possibles pour l'ADRAF d'acquérir des terrains :

- Soit par le biais des offres spontanées faites à l'agence par des propriétaires privés
- Soit par le biais de cessions de terrains du domaine des collectivités



- Soit par l'usage du droit de préemption qui donne à l'agence une priorité d'acquisition sur tout terrain mis en vente sur le marché privé en zone rurale ou péri-urbaine

L'intérêt d'acquérir un terrain dépend de l'existence d'une revendication sur ce terrain (avec priorité donnée aux clans n'ayant pas encore bénéficié de redistribution foncière). Cependant d'autres éléments sont également pris en compte (présence de litiges coutumiers, de revendications concurrentes, qualité du foncier, accessibilité, enclavement, prix etc...).

En 2010 l'Agence a enregistré onze offres de vente spontanées de terrains pour une superficie totale de 778 hectares. Plusieurs offres ont été déclinées, quelques unes sont actuellement à l'étude.

Parallèlement, cinq demandes de terrains du domaine de la Nouvelle-Calédonie ont été formulées par le conseil d'administration de l'ADRAF, représentant un total de 901 hectares.

L'agence n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Le graphique ci-contre permet de comparer le nombre d'intentions de vente dont l'ADRAF est informée chaque année et le nombre de terrains préemptés.

L'usage du droit de préemption n'a été mis en application que neuf fois depuis la création de l'agence.

L'action foncière

Les attributions foncières

❖ Les décisions d'attribution

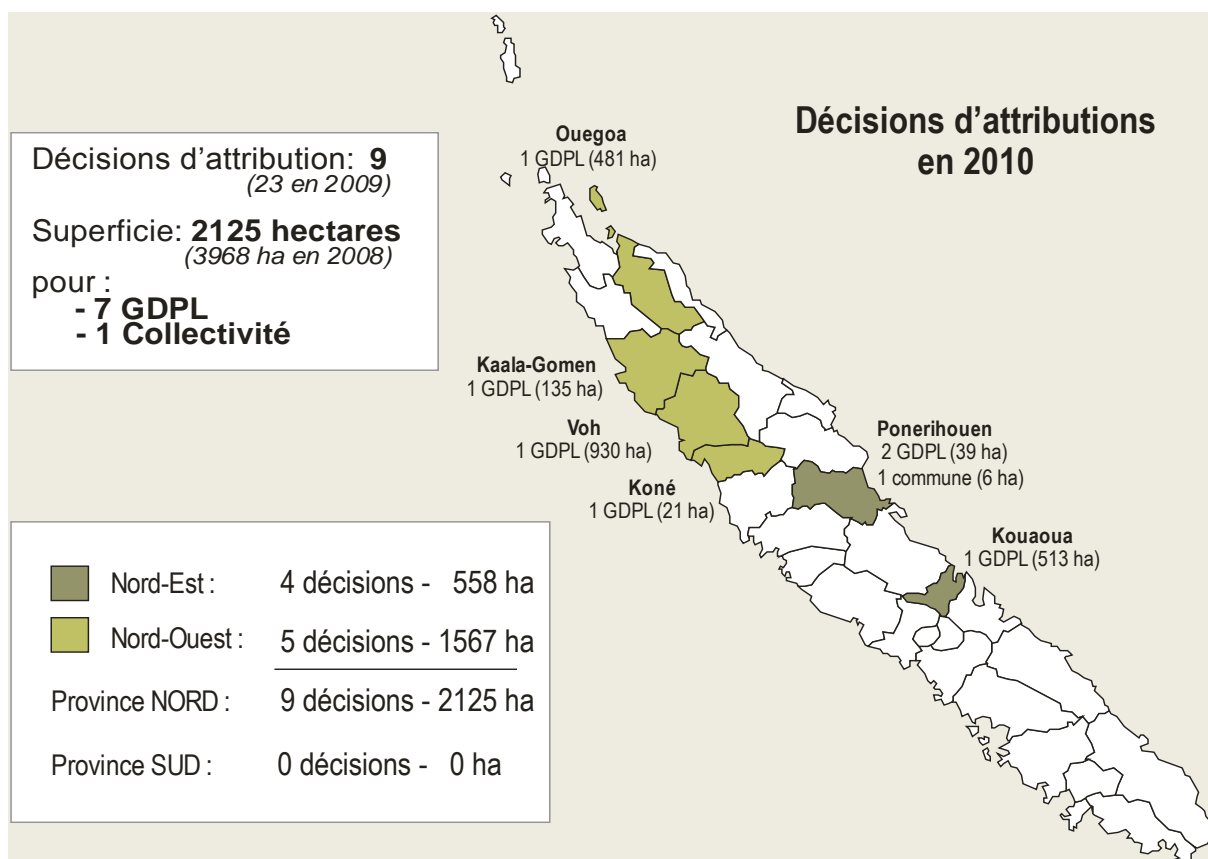
Les décisions d'attributions foncières prises par le Conseil d'administration de l'agence en 2010 concernent 9 propriétés. Il s'agit de parcelles de taille importante puisqu'elles totalisent plus de 2000 hectares.

A noter que les 3 décisions d'attributions sur Ponerihouen ont porté sur du stock dur ¹.

Les décisions sont prises au profit de 7 GDPL situés en province Nord et d'une commune.

Cette dernière attribution consiste en une emprise de route cédée à la commune de Ponerihouen pour faciliter l'accès à une zone habitée enclavée.

La réduction du nombre de décisions de transfert de propriétés par rapport aux années précédentes illustre les difficultés croissantes en matière d'attribution foncières de l'agence du fait de la part croissante de terrains « à problèmes » (stock dur).



¹ Le stock dur représente les propriétés de l'ADRAF dont les attributions sont rendues difficiles du fait de litiges sur le terrain

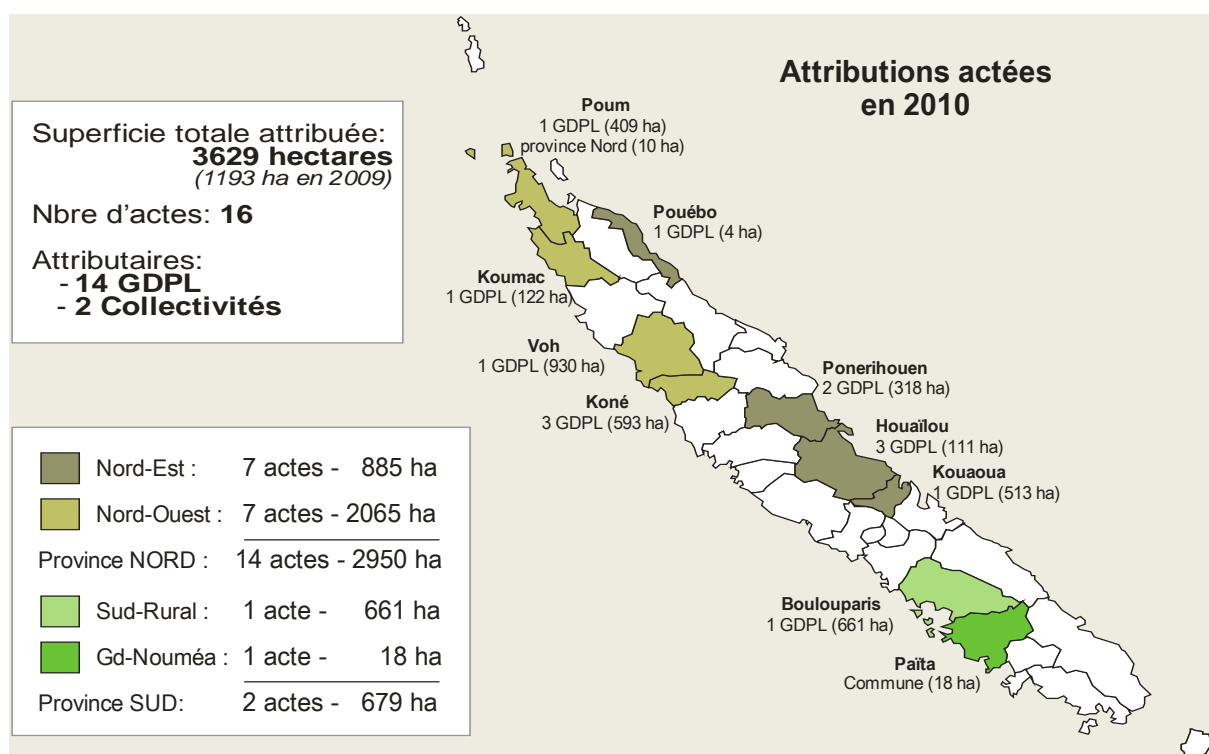
❖ Les attributions actées

Les superficies effectivement attribuées au cours de l'année sont très importantes puisqu'elles totalisent plus de 3 600 hectares (il faut remonter à 1995 pour retrouver un tel niveau d'attribution).

Les terrains ont été transférés au profit de : 14 GDPL et 2 collectivités : la Province Nord a qui

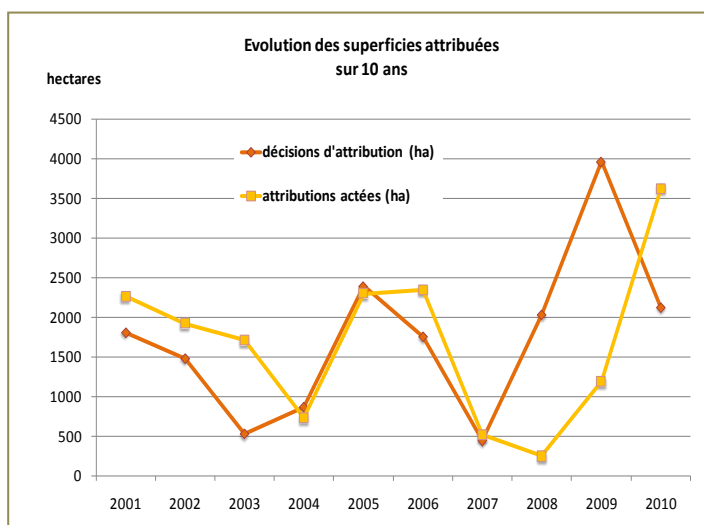
nous avons transféré 10 hectares correspondant à l'emprise de la zone maritime et la Commune de Païta qui a bénéficié de 18 hectares pour l'aménagement d'équipements publics (salle omnisport).

Sept de ces attributions concernent des propriétés provenant du stock dur.



Le graphique ci-contre illustre la variabilité des résultats obtenus en matière d'attributions depuis 10 ans et met l'accent sur les bons résultats de 2010 issus principalement des décisions prises en 2009.

Le décalage dans le temps entre les décisions d'attribution et les attributions effectives est lié aux délais nécessaires à la rédaction des actes ou à de nouveaux éléments sur le terrain qui retardent l'application de la décision.

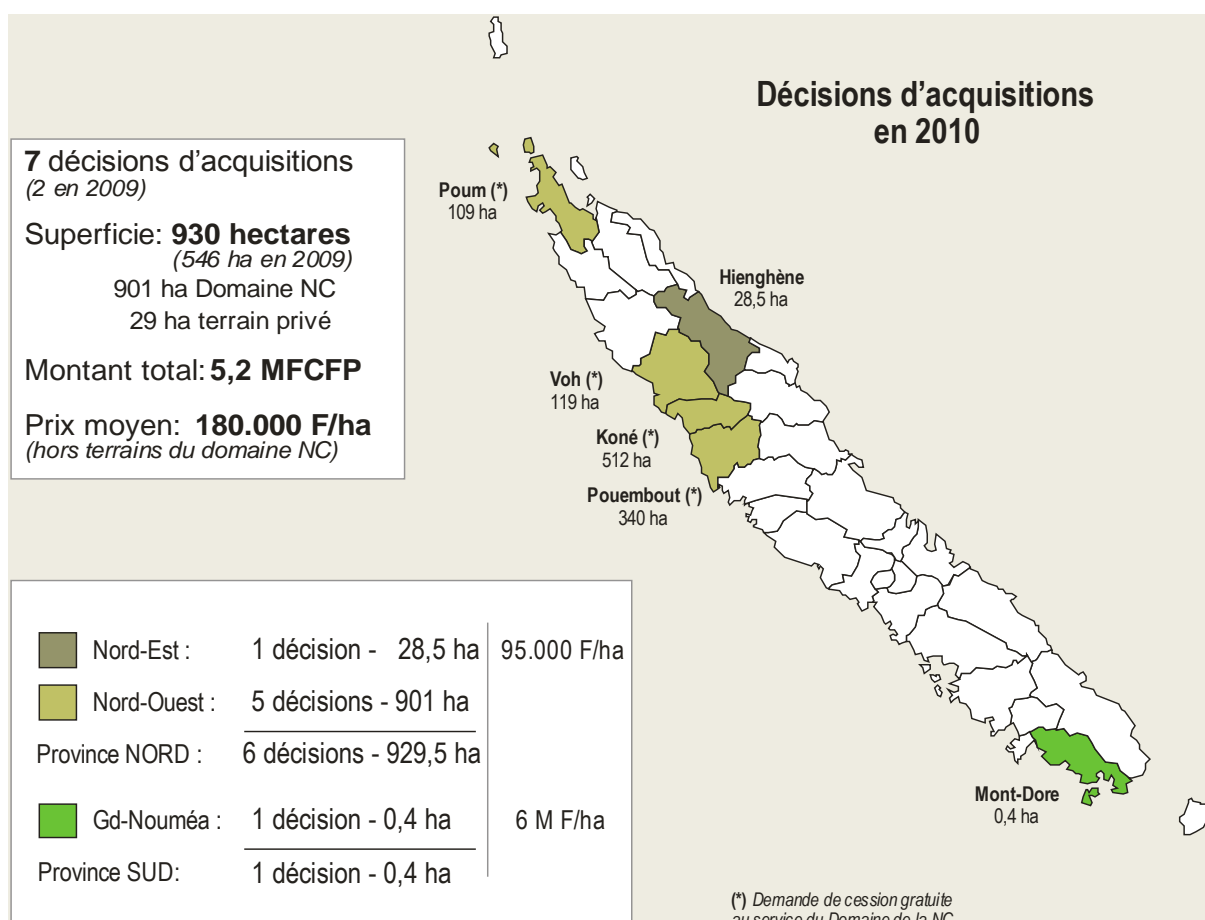


Les acquisitions foncières

❖ Les décisions d'acquisition

Sept décisions d'acquisition de terres ont été prises en 2010. Cinq d'entre elles sont des demandes de cession gratuite de terrains du domaine de la Nouvelle-Calédonie pour un total de 901 hectares ; les deux autres concernent des acquisitions de terrains privés pour une superficie de 29 hectares.

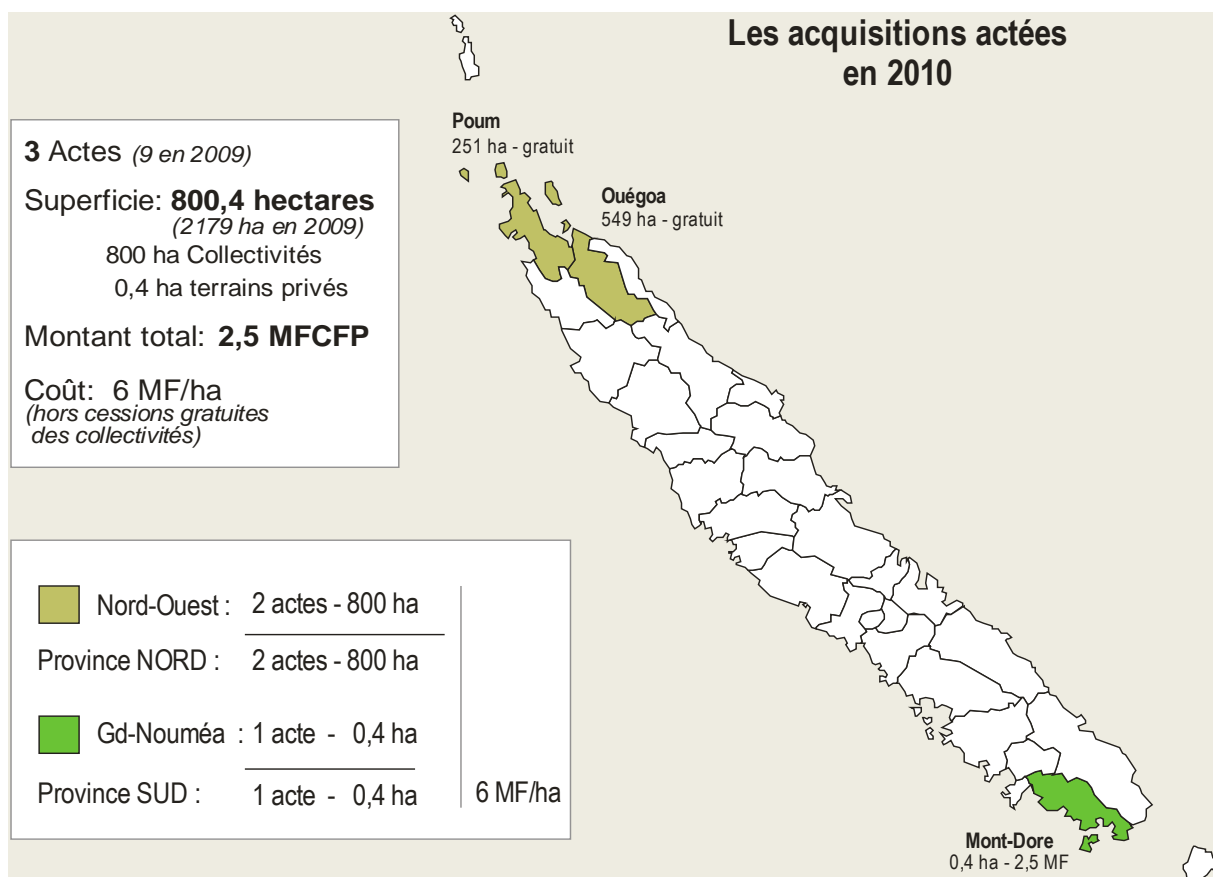
Le montant total des décisions n'est que de 5,2 Millions F ce qui est exceptionnellement bas. Cela s'explique par la part croissante des demandes de cessions gratuites et illustre les difficultés en matière d'acquisitions liées aux opportunités (terrains à vendre dans les zones ciblées par l'agence), aux coûts souvent élevés des terrains et aux capacités financières limitées de l'agence.



❖ Les acquisitions actées

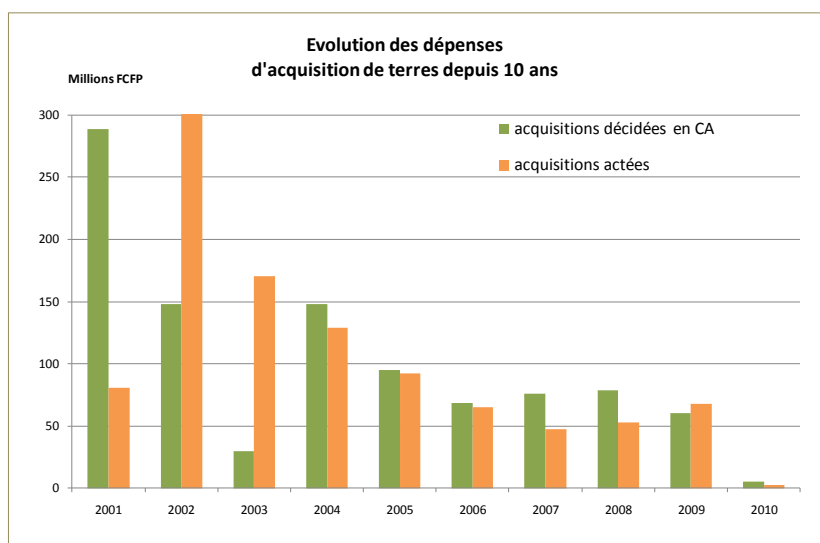
Trois actes d'acquisitions ont été signés en 2010. Il s'agit de deux cessions gratuites de la Nouvelle-Calédonie (superficie totale : 800 ha) et de l'achat d'un terrain privé (0,4 ha).

Les dépenses d'acquisitions foncières ont ainsi été particulièrement limitées (2,5 Millions F).



Le graphique ci-contre illustre l'évolution à la baisse des dépenses d'acquisition, très marquée en 2010.

Le décalage qui existe entre la décision d'acquisition d'un terrain et la dépense effective est en général lié aux procédures administratives de rédaction des actes.



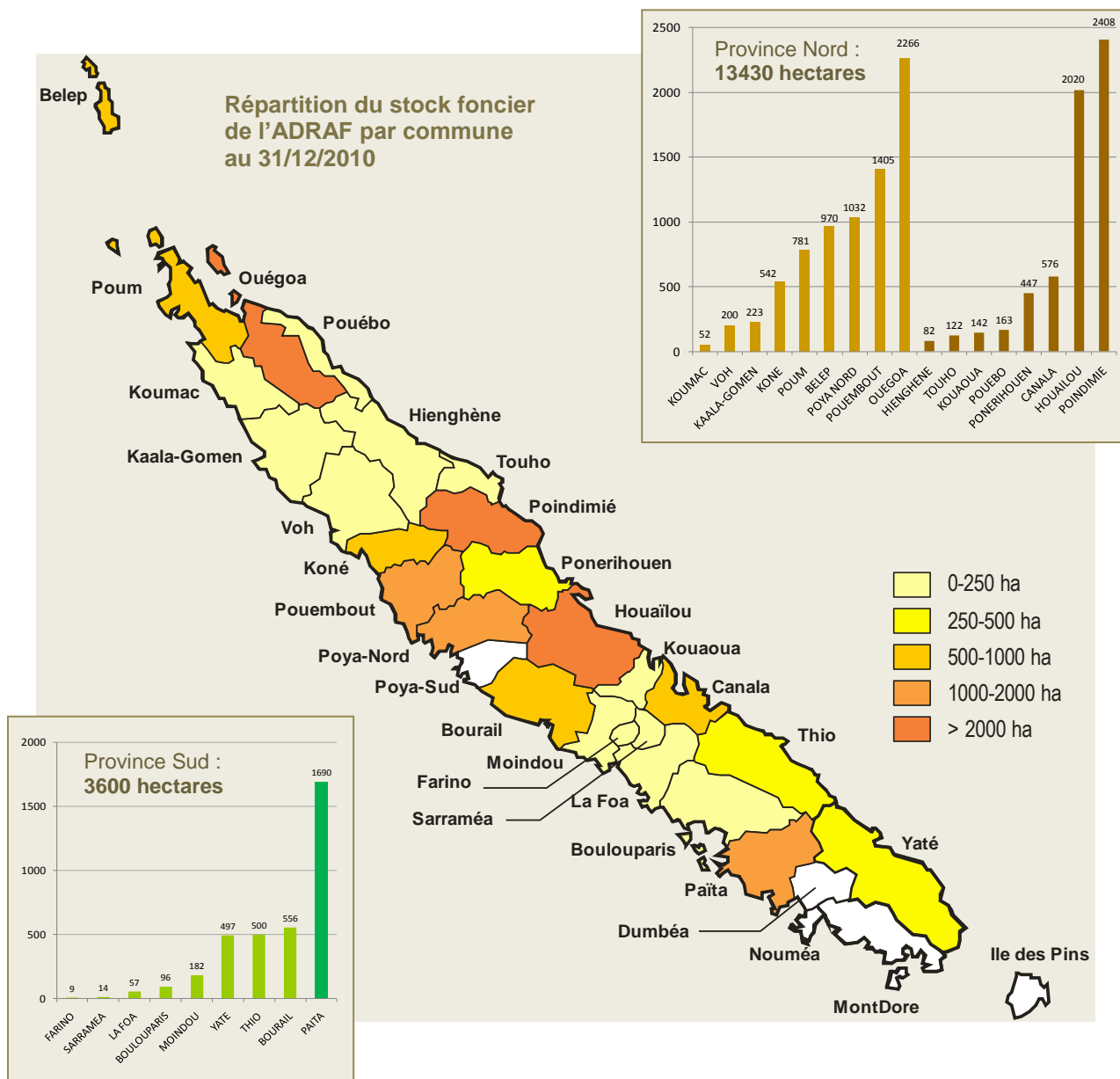
Le stock foncier de l'Agence

Au 31 décembre 2010, le stock foncier de l'agence s'élevait à **17032 hectares** contre 19870 hectares fin 2009, soit une diminution de 14 % grâce à l'attribution de quelques terrains de grande superficie.

Malgré ces bons résultats, il faut noter une augmentation du stock « dur » de l'agence. Celui-ci est passé de 11680 ha en 2009 à 12712 hectares fin 2010 et représente les trois quarts du stock total.

Cette augmentation est liée à la requalification en stock « dur » d'un terrain de 549 hectares sur Ouégoa sur lequel des conflits sont intervenus au moment de l'acquisition.

L'aménagement du stock ADRAF en 2010 a couté 7,43 Millions F correspondant à des travaux de division foncière (en prévision d'une attribution), à des travaux d'entretien et à l'aménagement d'un terrain en vue d'une occupation.





La sécurisation foncière

Les interventions de l'ADRAF en matière de sécurisation foncière regroupent des actions de prévention et de gestion de conflits fonciers

ainsi que des opérations d'aide à la formalisation de droits fonciers sur terres coutumières.

Les conflits fonciers en 2010

L'agence a assuré des actions de médiation dans pas moins de 27 conflits au cours de l'année 2010, dont certains ont été très médiatisés (Conflit d'Unia, blocage de Vavuto, etc...).

Il s'est agit, pour une part, de conflits entre des personnes de droit privé et des personnes de droit coutumier (en général en lien avec des revendications foncières). Mais la plus grande part a concerné des litiges entre ressortissants des terres coutumières sur fond de remises en cause de légitimités foncières et coutumières.

Une partie des interventions (10 conflits sur 27) s'est déroulée dans le cadre du traitement de la réforme foncière avec pour objectif d'apaiser les tensions entre groupes et individus en conflit, en vue de permettre d'attribuer dans les meilleures conditions possibles des terrains de l'agence.

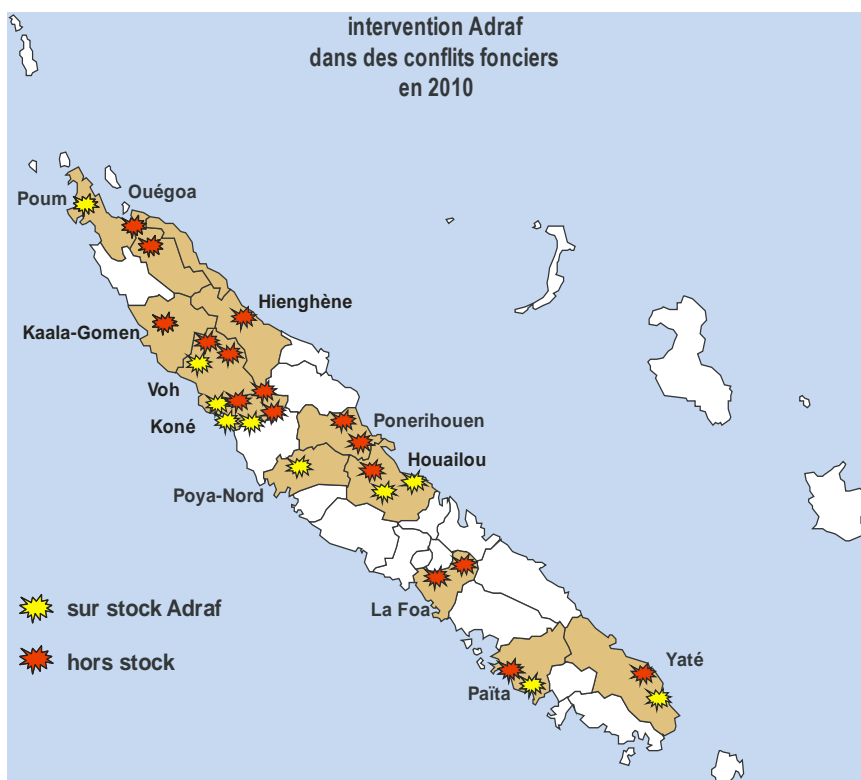
L'ADRAF est également appelée à intervenir dans des actions de médiation de conflits qui ne sont pas directement liés à la réforme foncière (17 dossiers sur 27 en 2010).

Dans ce cas, l'agence est sollicitée pour sa connaissance du terrain et des protagonistes et

pour l'expérience acquise par ses équipes en matière de médiation foncière en milieu coutumier.

Les interventions de l'ADRAF se font ainsi à la demande des collectivités (notamment à la demande de l'Etat en charge des questions de sécurité publique), des autorités coutumières ou des clans concernés.

La médiation s'effectue alors conjointement avec les autorités concernées.



L'issue de ces conflits est très variable. Dans la plupart des cas les tensions entre protagonistes ont pu être apaisées par la médiation. Cependant, les conflits liés à des questions de légitimités foncières renvoient en général à des

histoires anciennes et il faut souvent du temps avant que le problème soit réglé dans le fond.

En 2010 les agents ADRAF ont participé à plus de 130 réunions de médiation foncière.

Les Nouvelles Calédoniennes : Extraits d'Articles 2010

Nouveaux soubresauts sur le site de Tiaré

Grand Nouméa > Païta - 13/01/2010

La revendication de Tiaré remonte à près de trente-cinq ans. Le clan Wowe Tere, qui occupe les lieux, est menacé d'expulsion pour la deuxième fois. Sa position est claire : il restera et réclame la démission du président de l'aire Djubea-Kapone.

Clan Betoe et gouvernement négocient encore...

Nouméa - Nouville
Ven 14 Mai 2010 |15:00

Le clan Betoe, qui revendique une partie des terres de Nouville, s'est lancé dans un bras de fer pour récupérer quatre hectares à Nouville sur lesquels le gouvernement veut réaliser des projets « d'utilité publique ». Après de nombreuses négociations infructueuses, le clan serait, selon le gouvernement, en passe de signer un protocole d'accord.

Yaté : les expulsés partent d'Unia

Pays - Faits-divers
Jeu 15 Juil 2010 |09:00

Un compromis semble avoir été trouvé à Unia. Les membres d'un clan visés par une décision d'expulsion coutumière ont acquiescé.

Litige au GDPL de Baco

Province Nord - Koné
Mar 10 Aou 2010 |08:47

Hier matin, le tribunal de Koné a entendu une affaire opposant le clan Tiaouniane, de Baco, à Antoine Poady, nouveau mandataire d'un des 4 GDPL de Baco. Plongée au coeur d'une affaire plus complexe

La case du pic aux Morts encore incendiée

Grand Nouméa - Dumbéa
Dim 22 Aou 2010 |20:00

Pour la troisième fois, les symboles de revendication du GDPL Taku, sur le pic aux Morts, ont été vandalisés. Loin de se laisser démoraliser, le groupement de droit particulier local a entrepris la reconstruction de la case, mais souhaite dénoncer une situation où affaires et coutume ne font pas bon ménage, d'autant que l'aménagement de cette zone de Dumbéa-sur-Mer n'est toujours pas fixé.

Maré déchirée par la question foncière

Pays - Coutume
Ven 17 Sep 2010 |20:00

Le projet d'élaboration d'un cadastre coutumier, inscrit dans l'accord de Nouméa, provoque une vive réaction à Maré de la part de Nidoish Naisseline. Le grand chef du district de Guahma conteste la légitimité du Sénat coutumier à mener de tels travaux et craint un projet de cadastre à l'occidentale. Cinq autres chefs de Nengone l'accusent de mener une « campagne d'annexion ». Le Sénat appelle au dialogue.

1 500 salariés interdits d'accès à Vavouto

Pays - Social
Mar 14 Sep 2010 |20:00

Depuis dimanche minuit, aucun véhicule n'a pu accéder ni au chantier de Vavouto ni au massif de Koniambo. Le GDPL Taa Tabounane et le collectif de soutien foncier ont décidé d'en bloquer l'accès jusqu'à nouvel ordre. Ils souhaitent que KNS reconnaisse leur lien à la terre et les soutienne dans leur projet de lotissement.

Les violences d'Unia face à la justice

Pays - Tribunal
Lun 18 Oct 2010 |15:16

Le conflit d'Unia a atterri devant les juges, hier matin. Cinq habitants de la tribu ont été jugés pour des incendies ou des dégradations. Le tribunal correctionnel se prononcera le 16 novembre.

Formalisation des droits fonciers

L'ADRAF a eu à répondre à de nombreuses sollicitations, de la part d'institutions (SAEML VKP, Province Nord), d'investisseurs privés, ou

de personnes de statuts coutumiers (GDPL, particuliers,...) pour des conseils destinés à sécuriser leurs projets.

❖ Rédaction de documents de mise à disposition

L'Agence joue un rôle d'accompagnement des GDPL dans la rédaction de baux et la rédaction d'actes d'engagement. Ces documents sont assortis de plans d'acte réalisés par la brigade topographique.

En 2010, sept baux ont été rédigés pour la location de 1423 hectares de terres de GDPL et un acte d'engagement a été rédigé dans le cadre de la mise à disposition d'un terrain.

❖ Appui à la mise en œuvre des actes coutumiers

La collaboration avec la Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) de la Nouvelle-Calédonie s'est concrétisée par la signature d'une convention de partenariat en juin 2010, prévoyant de compléter les actes élaborés par les officiers publics coutumiers (OPC) sur terres coutumières par la

délimitation et l'édition de plans de bornage par l'ADRAF. La brigade topographique de l'agence a ainsi été étoffée d'un agent supplémentaire et a pu commencer à mettre en œuvre la procédure définie conjointement avec la DGRAC.

❖ Rédaction de règlements fonciers ou de protocoles

L'agence a poursuivi la mise en œuvre de protocoles et de règlements destinés à sécuriser le foncier.

Il s'est agit notamment de documents préalables à la procédure d'attribution et nécessaires pour garantir à toutes les parties le respects des engagements pris.

Ce type de document est également élaboré pour permettre de définir les droits fonciers internes aux GDPL dans le cadre de projets d'installation.

Ainsi, sur Poya, un travail démarré en 2009 visant à accompagner un projet de partage entre les familles d'un même clan, a été poursuivi en 2010.

Sur Ponérihouen un même type de dossier a pu être mené à son terme. Ce travail a permis aux différents clans, membres d'un grand GDPL, de définir leurs espaces respectifs. Le règlement foncier a été validé par un acte coutumier.

LE PARTAGE CLANIQUE

L'appellation « **partage clanique** » regroupe un processus d'identification et de délimitation de droits fonciers coutumiers.

Cette démarche, introduite par l'ADRAF en 2007, vise à promouvoir l'identification et la délimitation de droits fonciers sur terres

coutumières afin de garantir la sécurisation foncière et la paix sociale sur le long terme.

La démarche utilisée sur le terrain auprès des groupes demandeurs est finalisée sous forme de documents écrits (protocoles d'accords, statuts...) et cartographiques.

Les trois objectifs principaux sont:

- 1. l'identification des droits fonciers et de leurs titulaires (clans, familles et/ou individus)**
- 2. la délimitation de droits fonciers sur supports cartographiques**
- 3. la validation par acte coutumier**

Elle s'inscrit dans une vision de l'occupation à long terme du terrain attribué. Elle prend en considération les facteurs humains, coutumiers, démographiques et économiques connus au moment de l'instruction.

La démarche est nécessairement consensuelle, progressive et graduelle. Il n'y a aucune obligation d'aboutir à des documents cartographiques ou écrits. La démarche comporte de nombreux objectifs intermédiaires qui peuvent se suffire à eux-mêmes.

Elle doit permettre de faire transparaître un certain nombre de principes que les clans entendent adopter. Ceux-ci concernent notamment :

- le degré d'autonomie recherchée par les individus, les familles ou les clans ainsi que le degré de délégation et le degré de contrôle souhaité par les autorités coutumières.*

- Le degré d'irréversibilité qui est au cœur de toute la démarche. En effet, un droit réversible apportera une sécurité juridique relativement faible, dans la mesure où la pérennité du droit acquis sera dépendante de facteurs extérieurs imprévisibles. Un droit irréversible apportera une forte sécurité juridique au titulaire et à ses partenaires mais en cas de crise, la force des droits acquis rendra très difficile toute renégociation au sein du GDPL, pouvant générer des situations de blocages.

L'objectif est d'arriver à un compromis alliant souplesse et rigidité juridique, sécurisant à la fois les partenaires extérieurs, les titulaires du droit et le GDPL.

A l'issue du processus, une cartographie est réalisée et le consensus validé par acte coutumier.

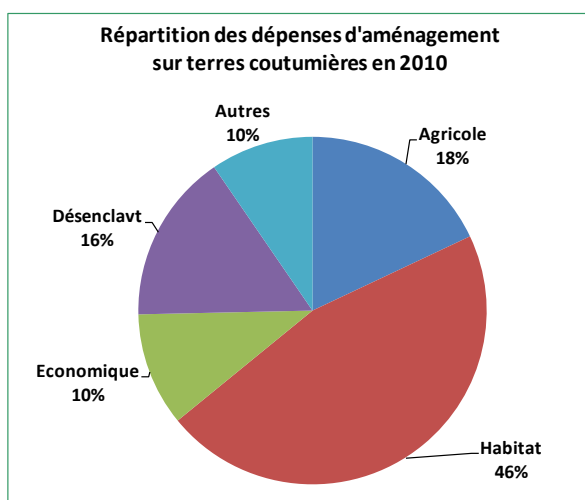
Une évaluation réalisée en 2010 a permis de conclure à l'importance de poursuivre ce travail de conseil et d'appui aux clans permettant de clarifier les situations internes. Parallèlement elle a révélé l'ampleur du travail de médiation nécessaire pour arriver à des consensus pérennes.

L'aménagement et le développement

L'aménagement des terres coutumières

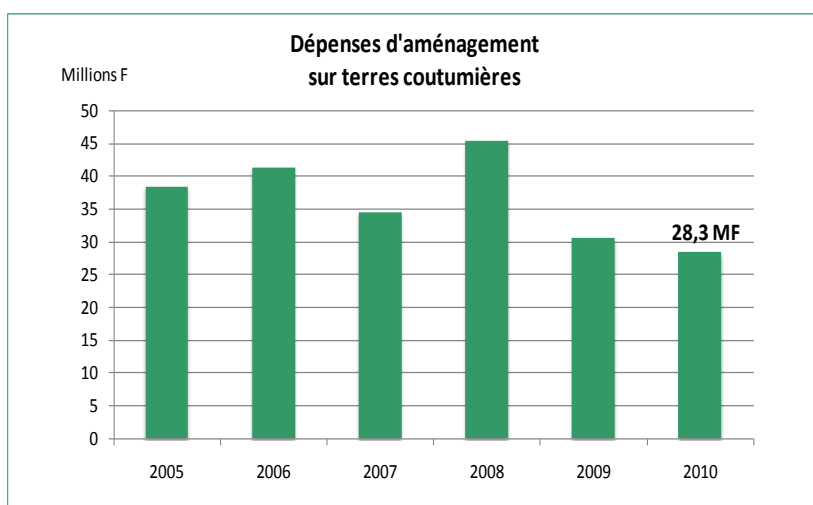
L'aménagement des terres coutumières est un secteur d'intervention développé par l'agence depuis plusieurs années à la demande des GDPL et des élus locaux. Il se justifie comme une continuité du travail de réforme foncière et répond au besoin de valorisation du foncier

attribué. Il est cependant envisagé de revoir notre champ d'intervention dans ce domaine suite aux échanges avec nos partenaires qui souhaiteraient un recentrage de nos interventions sur les questions foncières.



En 2010 les interventions sur terres coutumières se sont en grande partie concentrées sur des opérations d'habitat. Les travaux dans le secteur agricole ont consisté en l'aménagement d'un périmètre agricole pour le compte d'une tribu ainsi que des interventions en appui à des promoteurs individuels dans le cadre des OGAF.

Une opération de désenclavement a permis de faciliter l'accès à un terrain nouvellement attribué. Nous sommes également intervenus dans deux opérations d'habitat locatif en partenariat avec la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) en Province Sud et la cellule Koniambo en Province Nord.



Enfin, l'agence a apporté son soutien pour le co-financement du schéma d'aménagement de deux tribus sur la commune de Païta.

L'ADRAF est ainsi intervenue dans le financement de 17 projets sur terres coutumières pour un montant total de 28,3 Millions F.

❖ Les projets d'habitat

En 2010, l'ADRAF a poursuivi son implication dans plusieurs projets d'habitat sur terres coutumières dans le cadre de conventions multipartenariales.

Outre sa participation financière (relativement modeste pour ce type d'opération), l'agence a pu également assurer le lien avec les porteurs de projets.

Projets d'habitat en 2010 (pour l'installation des familles issues des GDPL ou des tribus)

| Commune | Promoteurs | Partenariat | Description | Participation Adraf |
|-------------|---------------------|----------------|-------------|---------------------------|
| Boulouparis | Tribu de Nassirah | Mairie | 15 lots | 1 MF (viabilisation) |
| Dumbéa | GDPL Waka | Prov. Sud, FSH | 17 lots | 2,5 MF (viabilisation) |
| Païta | GDPL Mithia Tommety | Mairie | 54 lots | 4,5 MF (viabilisation) |
| Païta | GDPL Nekobe | Mairie | 19 lots | Médiation |
| Touho | Tribu de Pombeï | Mairie | 12 lots | 5 MF (désenclavement) |

Projets d'habitat locatif en 2010

| Commune | Promoteurs | Partenariat | Description | Participation Adraf |
|---------|----------------------------|------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Yaté | GDPL Kotirehou | Etat, Prov. Sud, SIC, Mairie | 15 lots | 2,5 MF (étude faisabilité) |
| Koné | GDPL Gou me wee konignabou | Prov. Nord, Mairie | foyer jeunes travailleurs | 0,5 MF (défrichage, étude topo) |

❖ L'aménagement du territoire

L'intégration des terres coutumières dans l'aménagement global du territoire est devenue une nécessité. L'ADRAF est impliquée en mettant ses connaissances des questions foncières et coutumières au service des communes. Dans ce cadre, l'agence est intervenue en 2010 dans la réalisation de deux études :

Schéma d'aménagement des tribus

de N'Dé-Naniouni (Païta) :

L'étude co-financée par la mairie de Païta et l'ADRAF réalisée fin 2009 a été présentée aux

conseils des tribus de Ndé et de Naniouni en avril 2010, en présence de la mairie et des représentants de l'Etat. Le travail réalisé, basé sur la concertation des acteurs sur le terrain, a abouti à l'élaboration d'un schéma d'aménagement de cette zone du bord de mer avec des propositions concrètes, cartographiées, priorisées et chiffrées qui serviront de référence lors des discussions à venir entre les autorités coutumières et les collectivités pour l'aménagement de la zone.

Schéma d'aménagement des terres

coutumières de la commune de Hienghène :

En préparation des schémas d'aménagement des tribus de la commune de Hienghène, envisagés par la mairie, l'ADRAF a été sollicitée pour effectuer une première étude foncière sur 4 tribus pilotes présentant des caractéristiques géographiques variées (Bas-Coulna, Caavatch, Pouyemben et Panié).

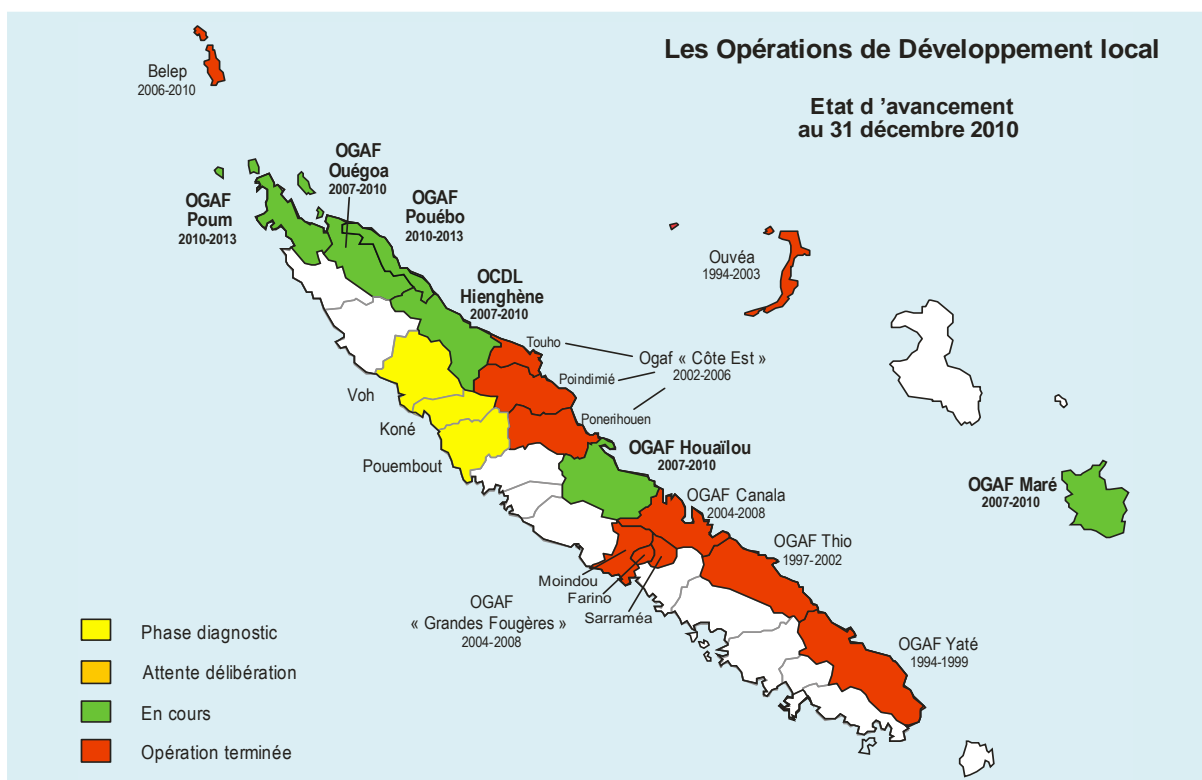
Ce type d'études permet d'apporter un éclairage sur la situation foncière et coutumière des zones considérées en apportant des informations sur les forces en présence, les zones d'influence des clans ainsi que les besoins et les stratégies exercées sur le foncier. Ce travail permet notamment d'identifier des zones soumises à pression.

❖ Les opérations de développement local

Dans le cadre de l'implication de l'agence dans les opérations de développement local, l'ADRAF a participé en 2010 aux commissions regroupant les partenaires des OGAF de Houailou, Maré, Ouégoa, Pouébo, Poum et de l'Opération concertée de développement local (OCDL) de Hienghène. Ces commissions ont pour rôle d'assurer le suivi de ces opérations et valident les financements de projets. A noter que les OGAF de Pouébo et de Poum ont démarré en 2010.

L'agence est intervenue financièrement au cours de l'année en appui à 8 projets agricoles individuels sur terres coutumières pour un montant global de 4 Millions F.

Après une intervention à la commission de l'OGAF de Maré, l'ADRAF, faute de moyens, a dû suspendre sa participation à cette opération pour concentrer ses interventions sur les communes de la grande terre.





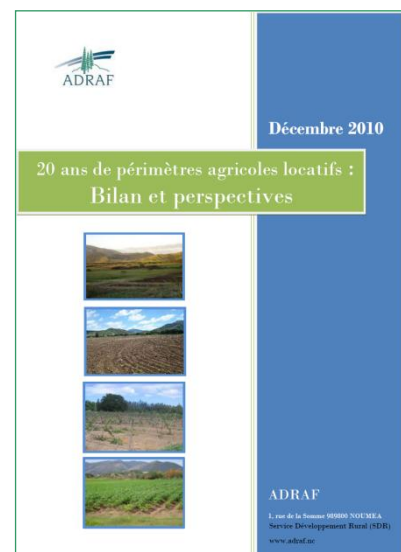
Défrichage d'une parcelle agricole sur financement ADRAF
Vallée de la Tipindjé (OCDL de Hienghène)

Les périmètres agricoles locatifs

Les quatre périmètres agricoles locatifs de l'agence sont situés sur les communes de Païta, La Foa et Bourail. Les terrains ont été acquis et aménagés à la demande de la Province Sud et des mairies concernées dans un objectif d'aide à l'installation d'agriculteurs.

En 2010 les terrains ont été loués à 25 exploitants agricoles, principalement orientés vers le maraîchage et les grandes cultures (baux de 3, 6 ou 9 ans), sur une surface totale de 132 hectares.

Une étude interne a été menée en 2010 pour faire le bilan de la situation des périmètres locatifs et envisager le futur de ces terrains dans la perspective du transfert de l'agence à la Nouvelle-Calédonie. Ce travail sera présenté et débattu en 2011.



Les études pour le compte des collectivités

De par ses connaissances des questions foncières et coutumières, l'ADRAF est régulièrement sollicitée pour la réalisation d'études spécifiques. L'agence réalise ainsi :

- des études foncières consistant en un état des lieux de la situation d'une zone (cartographie des régimes fonciers, de l'occupation,...) et une analyse des dynamiques foncières locales dans une perspective de développement économique ou d'aménagement.
- des diagnostics de territoire (état des lieux, enquêtes socio-économiques...) en lien avec

l'aménagement des terres coutumières et le développement rural.

- des études de pré-faisabilité en matière d'aménagement

- des évaluations de projets et de dispositifs

Elle mobilise pour cela les compétences et les connaissances des services du siège et des équipes des antennes délocalisées (développement rural, aménagement du territoire, travaux topographiques, connaissances juridiques...).

Ce savoir-faire sur terres coutumières est exclusivement valorisé au profit des collectivités.

Etudes réalisées en 2010

| Objet | Commanditaires | Remarques |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etude sur la perception des riverains concernés par un projet de barrage sur la rivière Oua-Pocquereux | Province Sud (DDR) | Commanditée en 2009 et livrée en février 2010 |
| Audit des actions de l'OGAF de Wallis & Futuna | Territoire de Wallis & Futuna | Commanditée en 2009 et livrée en mars 2010 |
| Aménagement de l'île Pott | Commune de Belep | Etude préparatoire à l'installation des clans attributaires de l'île Pott |
| Etude foncière des tribus de Bas Coulna, Caavatch, Pouyemben et Panié | Commune de Hienghène | Etude préparatoire à la réalisation de schémas d'aménagement des tribus concernées |
| Etude foncière de Pouébo | Province Nord (DDEE) | Etat des lieux des situations foncières et coutumières de la commune de Pouébo en vue d'actions de développement |

Le marché foncier rural

L'évolution du marché foncier en zone rurale peut être évaluée sur la base :

- des demandes de terres effectuées par des particuliers auprès de l'agence,
- des demandes de locations sur terres domaniales qui sont transmises pour avis à

l'ADRAF par le service du domaine de la Nouvelle-Calédonie

- et surtout sur la base des informations fournies par les études notariales sur les intentions de ventes (déclarations d'intention d'aliéner) de terrains à vocation agricole.

Les demandes individuelles de foncier

Aucune demande de terres sur la Province Nord ne nous a été adressée en 2010. Par contre l'agence a enregistré treize demandes de terrains en province Sud provenant de particuliers. Sept d'entre elles concernent des recherches de terrains sur le Grand Nouméa, six concernent les autres communes rurales du Sud.

Il s'agit surtout de demandes individuelles pour la création d'exploitation agricole.

Les spéculations envisagées sont alors : le maraichage, les cultures vivrières, l'arboriculture, l'élevage bovin et ovin et une demande pour la production de plantes médicinales.

Les demandes de locations domaniales

L'ADRAF a été saisie pour avis sur 29 demandes de locations de terrains du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie (14 au Sud et 15 au Nord) représentant un total de 5583 hectares.

48% des demandes concernent des projets agricoles ou forestiers, 31% des demandes émanent d'opérateurs privés pour un usage à vocation industrielle (passages de lignes téléphoniques, station mobilis...). Les demandes de collectivités pour de l'aménagement de sentiers ou de l'extension d'habitat représentent 14% des demandes.

A noter la demande d'une commune pour un terrain de 4940 ha en vue d'activités diverses (reboisement, écotourisme, ferme éolienne...).



L'instruction de ces dossiers est consommatrice en temps puisqu'elle nécessite, au même titre que l'instruction des revendications, une mobilisation des équipes ADRAF pour vérifier la situation des terrains concernés.

Les Déclarations d'Intention d'aliéner (DIA)

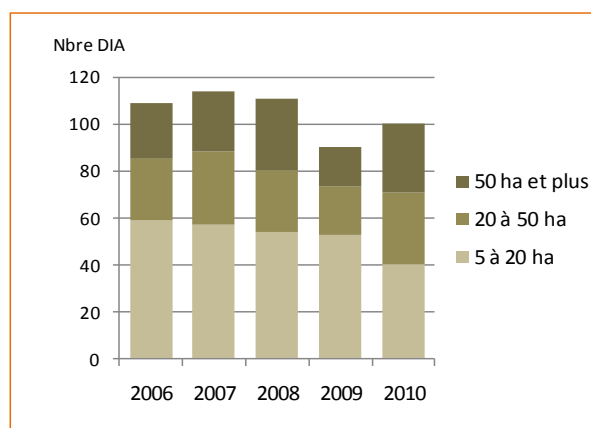
En vertu de son droit de préemption (article 40 de la loi n°90-1247 du 29 décembre 1990), l'ADRAF est informée par les études notariales des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) de terrains privés à vocation agricole, pastorale ou

forestière situés sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie. Cela permet à l'ADRAF de capitaliser de l'information sur le marché foncier rural et d'en analyser les grandes tendances.

❖ Le marché foncier en 2010

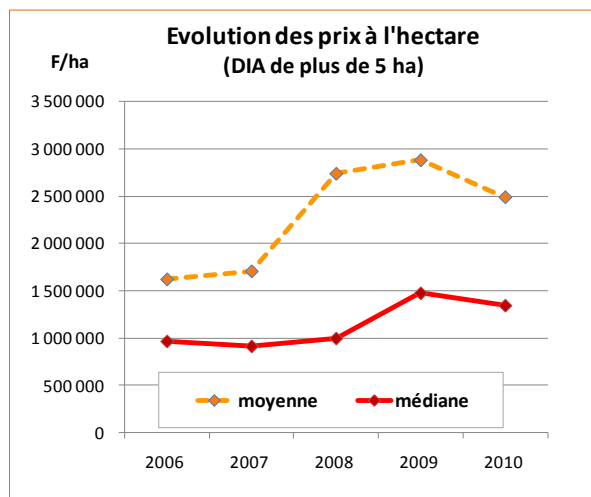
| Années | Classes de Superficies | Nbre de DIA | Superficie totale (ha) | Prix à l'hectare | |
|-------------|------------------------|-------------|------------------------|------------------|------------------|
| | | | | Moyenne | Médiane |
| 2010 | 5 à 20 ha | 39 | 359 | 4 120 000 | 1 930 000 |
| | 20 à 50 ha | 31 | 903 | 1 365 000 | 1 000 000 |
| | plus de 50 ha | 29 | 4 281 | 1 380 000 | 570 000 |
| | Total | 99 | 5 543 | 2 490 000 | 1 200 000 |
| 2009 | 5 à 20 ha | 54 | 544 | 3 430 000 | 2 000 000 |
| | 20 à 50 ha | 20 | 547 | 2 980 000 * | 950 000 |
| | plus de 50 ha | 17 | 2 060 | 920 000 | 360 000 |
| | Total | 91 | 3 151 | 2 890 000 | 1 465 000 |

* en raison d'une vente à caractère exceptionnel



En 2010, l'agence a traité 322 déclarations d'intention d'aliéner. 99 d'entre elles portaient sur des terrains de plus de 5 hectares d'une superficie totale de 5543 ha (contre 3151 ha en 2009) ². Après une année 2009 en baisse, le volume d'activité a donc nettement augmenté, tant en nombre de terrains qu'en superficie.

Cette reprise concerne notamment les transactions sur des terrains de plus de 50 hectares qui avaient fortement diminué en 2009.



En ce qui concerne les prix à l'hectare, on note une tendance générale à la baisse qui reste à confirmer sur les prochaines années.

² En raison de l'hétérogénéité des données dont nous disposons, notamment concernant les terrains de petites tailles, notre analyse ne porte que sur les terrains de plus de 5 hectares représentatifs du marché rural.

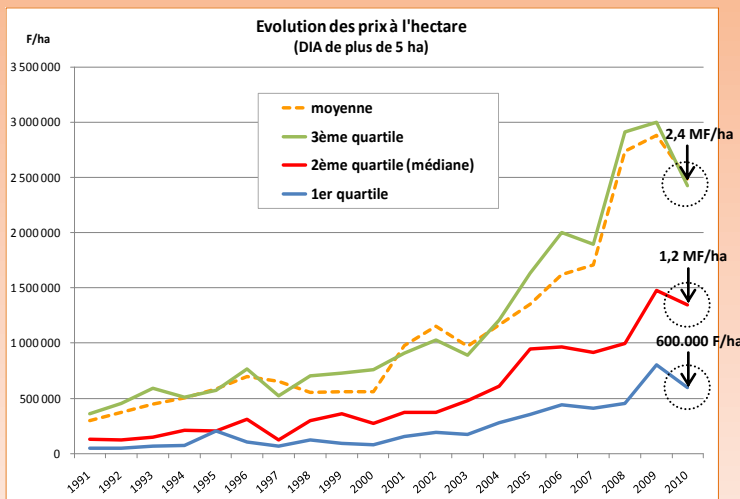
Eléments de méthode pour l'observation des prix du foncier

Les prix du foncier dépendent de nombreux facteurs liés : aux caractéristiques du bien (superficie, situation géographique, aménagements existants..), au contexte économique (taux d'intérêts, taux de rendement du capital) et aux besoins propres des vendeurs et acquéreurs.

Pour ces diverses raisons, les prix (tous marchés confondus) sont généralement extrêmement dispersés, pouvant aller de 100 000 F à plusieurs millions de francs l'hectare.

Du fait de cette grande dispersion des prix, l'utilisation de la moyenne mathématique n'est pas toujours la meilleure manière de définir les niveaux de prix représentatifs du marché foncier puisqu'on constate qu'un petit nombre de transactions influent cette moyenne fortement à la hausse.

Dans ce contexte, la médiane donne une indication plus significative des niveaux de prix pratiqués.



On voit dans le graphique ci-contre que pour l'année 2010, la médiane (ou 2^{ème} quartile) se situe à 1,2 millions de Francs par hectare, c'est-à-dire que 50% des transactions sont envisagées à un prix en dessous de 1,2 MF/ha, et que 50% des transactions se situent au dessus de 1,2 MF/ha.

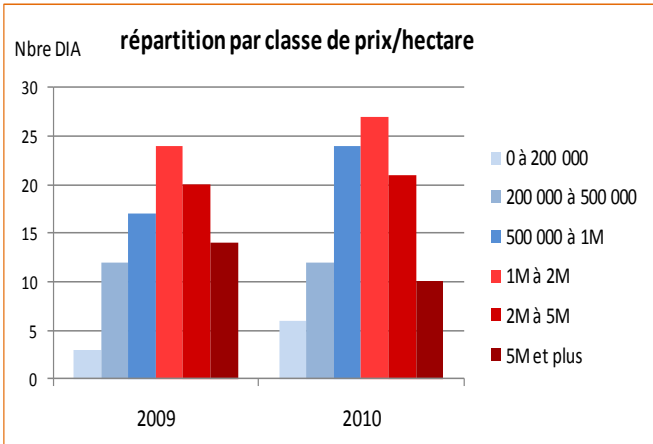
Le 1^{er} quartile, à 600 000 F/ha, nous indique qu'1/4 des transactions se situent en dessous de ce prix et les 3/4 au dessus.

Le 3^{ème} quartile, indique que les 3/4 des transactions se situent en dessous de 2,4 millions F/ha et qu'1/4 est au dessus de ce prix. On voit que la courbe de la moyenne des prix à l'hectare est très proche de celle du 3^{ème} quartile ce qui montre le poids de quelques transactions qui ont lieu à des prix très élevés.

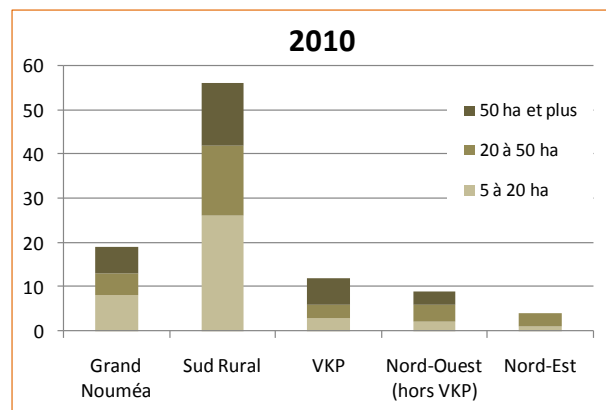
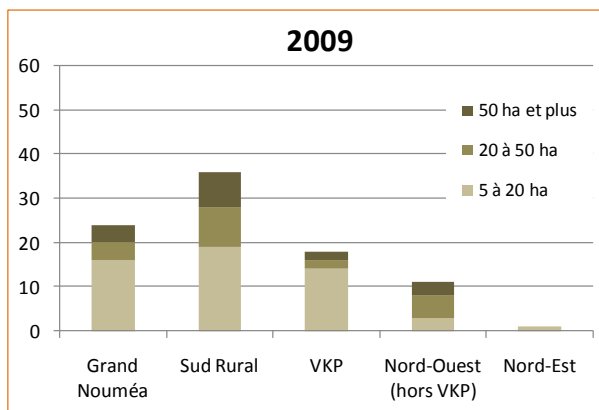
Pour une bonne analyse des niveaux de prix pratiqués il faudrait comparer des ventes de terrains de natures et de situations similaires, ce qui nécessite de pouvoir appréhender le type de marché foncier auquel se rattache la transaction (projet agricole, terrain de loisir, terrain à lotir ou à bâtir...).

Or, les données dont dispose l'ADRAF à travers les DIA transmises par les études notariales renseignent rarement sur la destination du bien.

Les informations disponibles permettent cependant, outre l'analyse globale des prix pratiqués (englobant tout les types de terrains), d'effectuer des comparaisons de prix sur des critères de taille des terrains et par commune. Il faut néanmoins un volume significatif de ventes dans une catégorie donnée (par commune ou par classes de superficie) pour être en mesure d'en tirer des généralités en matière de prix. C'est pourquoi, il est parfois nécessaire d'effectuer des analyses par regroupement de données (par zones géographiques, par classes de superficie ou par classes de prix).



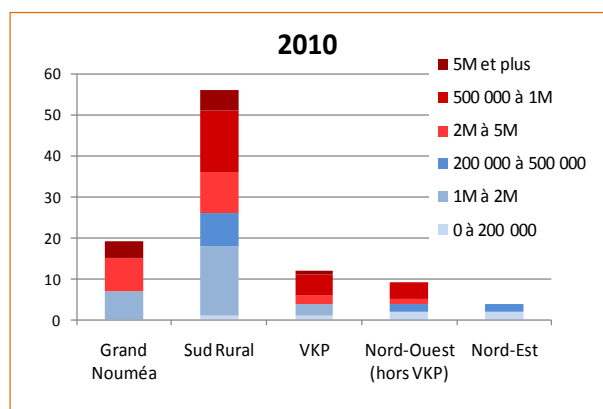
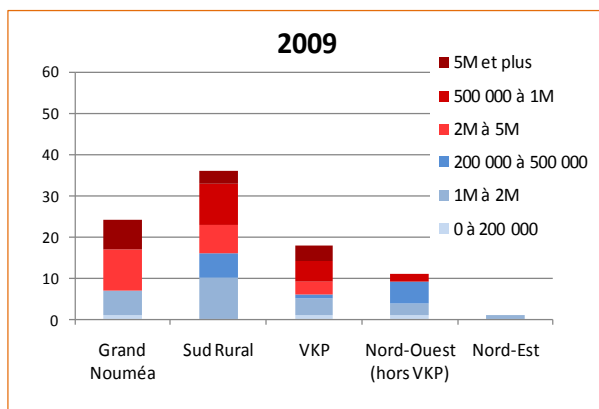
La dispersion des prix constatée en 2010 reste sensiblement identique à celle de 2009. La part des terrains de moins d'1 million de francs à l'hectare illustrent le maintien d'un marché foncier purement rural (pas systématiquement agricole). Mais la prédominance du marché des terrains à bâtir oriente les transactions vers des valeurs se situant aux alentours de 1 à 2 millions de francs à l'hectare.



En 2010, le nombre de transaction portant sur des terrains de plus de 50 hectares est en nette hausse par rapport à 2009. Ces derniers se situent majoritairement dans les communes de Poya, Moindou et Bourail (Sud Rural) avec des prix dominants autour de 600 000 F/ha, ainsi

que sur le Grand Nouméa, avec des prix dominants autour de 5 millions F/ha.

Sur VKP, si les prix se maintiennent, le nombre de transactions a baissé par rapport à 2009.



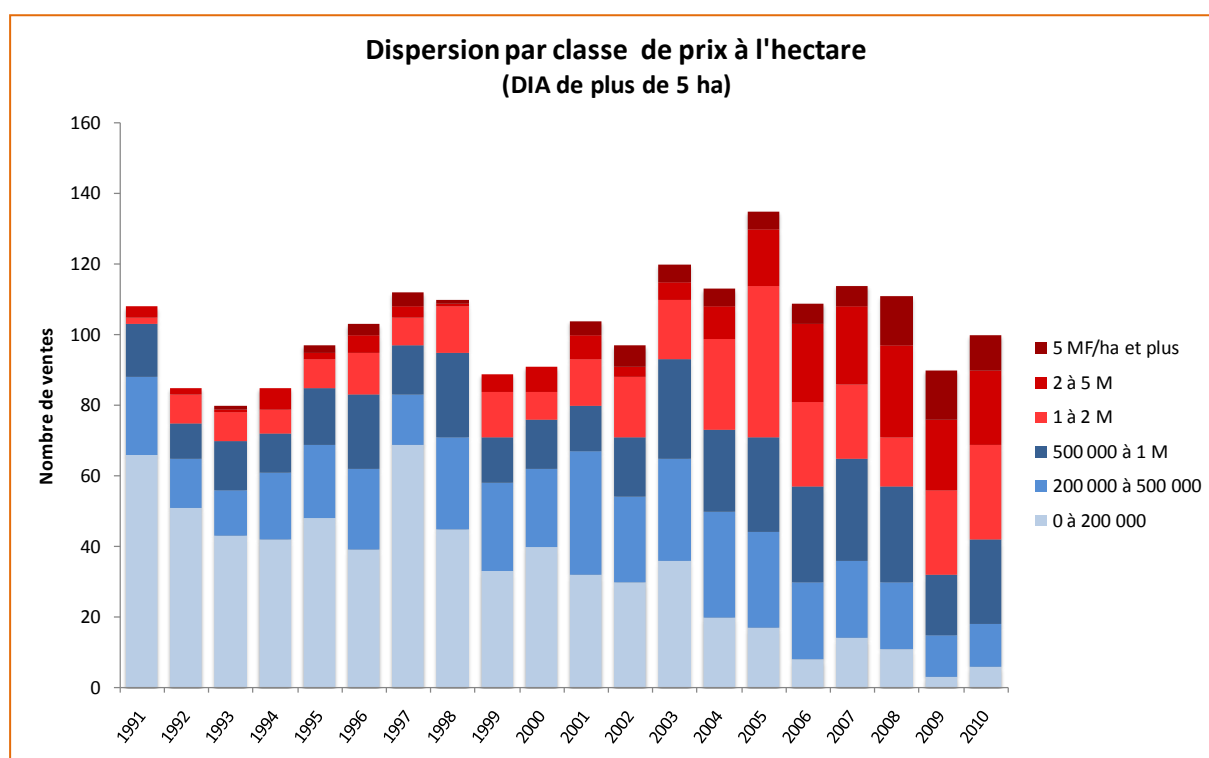
❖ L'évolution des prix depuis 1991

Le graphique suivant donne un aperçu de l'évolution du poids respectif de chaque classe de prix depuis 1991.

On constate notamment que les prix se situant en dessous de 500 000 francs l'hectare, qui étaient dominants durant les années 1990 se

raréfient progressivement, sans pour autant disparaître.

Les catégories de prix supérieurs représentent depuis le milieu des années 2000, près des trois quarts des mutations.

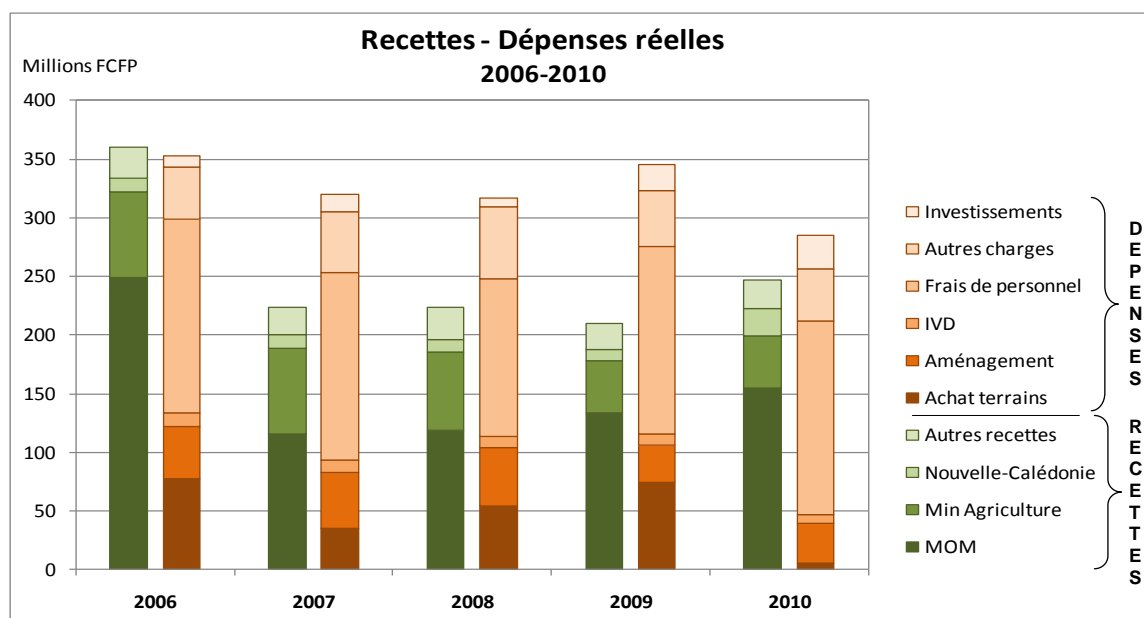


La gestion de l'agence

Une situation financière fragile

L'ADRAF génère peu de recettes propres, sa mission principale étant le traitement de la réforme foncière basé sur le principe de l'achat de terres et de leur cession gratuite au titre du « lien à la terre ». C'est pourquoi, depuis la baisse des subventions du Ministère de l'Outre-mer en 2007 et du Ministère de l'Agriculture en 2009, l'agence présente des comptes financiers déficitaires. Ce déficit a été en moyenne de l'ordre de 108 Millions F par an (906.000 €) de 2007 à 2009.

Cette situation délicate est illustrée par le graphique ci-dessous qui indique l'évolution des recettes et des dépenses par grands postes budgétaires sur les cinq dernières années.³



Résultats de l'exécution budgétaire 2010

Le déficit en 2010 (38 Millions F = 323.000 €) a été réduit par rapport aux années précédentes du fait :

- d'une recette nouvelle de la Nouvelle-Calédonie (16 MF = 134.000 €)
- d'une subvention complémentaire exceptionnelle du ministère de l'Outre-mer (12 MF = 100.000 €)
- d'un niveau de dépenses d'intervention exceptionnellement bas :
 - acquisition de terres : 5,5 MF au lieu des 47,9 MF budgétés (12% d'exécution)
 - aménagement : 33,9 MF au lieu des 61,3 budgétés (55% d'exécution)

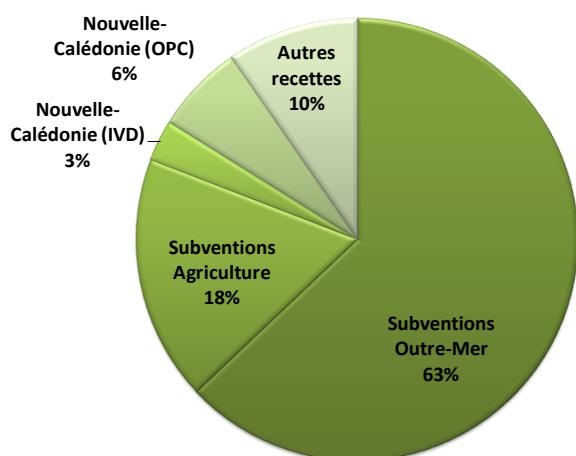
³ Ces données ne tiennent pas compte des opérations d'ordre budgétaire ne donnant pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds (variation du stock foncier, amortissements, dotations ou reprises de provisions, etc...)

❖ Recettes réelles 2010

Les subventions de l'Etat (Ministères de l'Outre-Mer et de l'Agriculture) ont représenté 81% des recettes en 2010 (199 Millions F).

La part du financement de la Nouvelle-Calédonie s'est accrue pour atteindre 9 %. Elle correspond d'une part à une dotation annuelle pour le paiement des indemnités viagères de départ (IVD) et d'autre part à une nouvelle dotation permettant à l'ADRAF d'apporter un soutien technique aux officiers publics coutumiers (OPC) chargés de la rédaction d'actes sur terres coutumières.

Les recettes propres de l'agence (10% des recettes totales) proviennent de prestations d'études pour le compte des collectivités, de produits de location et de ventes de terre et de divers produits financiers.



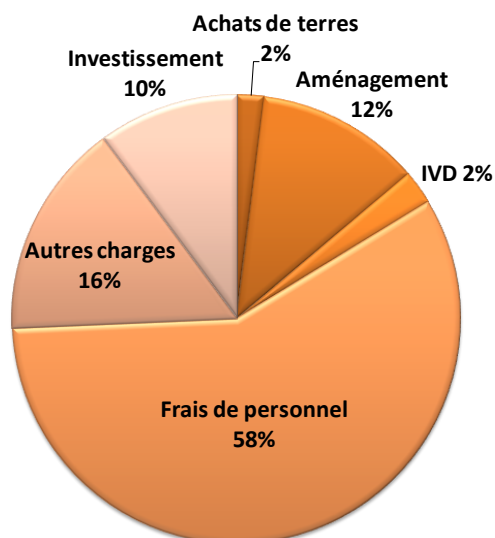
| | Prévu | Réalisé | taux d'exécution |
|-------------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Subventions Outre-Mer | 143 198 091 | 155 131 265 | 108% |
| Subventions Agriculture | 44 152 745 | 44 152 745 | 100% |
| Nouvelle-Calédonie | 23 500 000 | 23 500 000 | 100% |
| <i>dont IVD</i> | 7 500 000 | 7 500 000 | |
| <i>dont OPC</i> | 16 000 000 | 16 000 000 | |
| Autres recettes | 18 478 506 | 23 666 657 | 128% |
| total | 229 329 342 | 246 450 667 | 107% |

❖ Dépenses réelles 2010

Les achats de terres et les travaux d'aménagement n'ont représenté que 14% des dépenses en 2010 (contre 30% en 2009).

58% du budget a été consacré aux frais de personnel. Les dépenses d'équipement et d'investissement de l'ADRAF, en général relativement faibles, ont été exceptionnellement plus élevées en 2010 (10% des dépenses totales) du fait de l'achat et de la réhabilitation d'un bâtiment destiné à héberger une des antennes de l'ADRAF, actuellement locataire d'un local vétuste et insalubre.

Les autres dépenses (16% du budget) concernent les frais administratifs et généraux dont les postes les plus élevés sont liés aux déplacements des agents (carburant, entretien et réparation des véhicules, indemnisation des frais de déplacement...). Les agents de terrain parcourent chacun en moyenne 25.000 km par an.



| | prévu | réalisé | taux d'exécution |
|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Achats de terres | 47 898 000 | 5 544 480 | 12% |
| Aménagement | 61 312 500 | 33 872 378 | 55% |
| IVD | 8 301 000 | 7 046 694 | 85% |
| Frais de personnel | 179 843 000 | 165 360 814 | 92% |
| Autres charges | 58 898 000 | 44 347 071 | 75% |
| Investissement | 37 192 000 | 28 866 066 | 78% |
| total | 393 444 500 | 285 037 503 | 72% |

La communication externe

❖ Echanges avec nos partenaires

2010 a été l'occasion de reprendre les discussions avec nos partenaires sur les missions actuelles et futures de l'agence :

- Présentation du rapport de la mission d'appui au transfert et échange autour des missions de l'ADRAF auprès du bureau de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie (Nouméa, août 2010) et de l'assemblée générale de l'association française des maires (Moindou, septembre 2010)
- Présentation du « rapport transfert » au Sénat coutumier (Nouméa, octobre 2010)
- Intervention au Comité Economique et Social sur le développement des terres coutumières et l'avenir de l'Agence (Nouméa, décembre 2010).

❖ Interventions dans le cadre de formations

- Présentation sur les terres coutumières au Lycée agricole en classe de BTSA (Pouembout, avril 2010)
- Intervention dans le cadre d'une formation des officiers publics coutumiers à l'Institut de Formation à l'Administration Publique (Nouméa, mai 2010)
- Intervention sur le développement des terres coutumières au Centre de Formation Professionnelle pour Adultes de la Province Sud (Mont-Dore, septembre 2010)

La formation Continue

Une formation spécifique a été organisée pour les agents de terrain de l'ADRAF dans le domaine du développement local, de janvier à octobre 2010. Elle a permis d'améliorer la compréhension de l'environnement de travail, de donner un cadre commun ainsi que des outils pratiques. Elle a ainsi alterné des interventions externes (chercheurs, consultants, personnel et anciens de l'ADRAF...) sur des sujets divers (l'économie de la Nlle-Calédonie, les politiques rurales en Nlle-Calédonie, l'historique de la réforme foncière, la notion de droit foncier

coutumier,...) et l'étude de cas pratiques et concrets choisis par les agents avec un suivi méthodologique.

D'autres formations ont été mises en place pour répondre aux besoins en matière d'utilisation de système d'information géographique (SIG) d'autant que l'ADRAF a fait le choix de changer de SIG en cours d'année pour adopter le logiciel Arcgis qui correspondait d'avantage aux besoins de l'environnement interne comme externe de l'agence dans ce domaine.

Transfert de l'ADRAF : Mission d'appui

Dans le cadre de la réflexion actuelle sur le transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie (prévu à l'article 23 de la loi organique du 21 mars 1999), une mission interministérielle⁴ d'appui au transfert, s'est déroulée du 15 au 25 mars 2010.

Cette mission, conduite par M. Roland LAZERGES du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a été réalisée sur la base d'entretiens avec :

- les services de l'Etat et les équipes ADRAF
- des responsables politiques des provinces et de la Nouvelle-Calédonie
- des représentants du sénat coutumier
- des responsables administratifs
- des personnes qualifiées

Parmi **les constats énoncés** :

- le déficit structurel de l'agence
- la diversification des activités vers des actions de sécurisation foncière, d'aménagement et de développement rural
- la réduction de l'activité de réforme foncière

Les points de vue des acteurs sur la réforme foncière varient entre les positions extrêmes de ceux qui considèrent que la réforme doit cesser car elle est arrivée à son terme et ceux qui expriment que trop peu a encore été fait.

Par contre les opinions s'accordent sur le constat d'un manque de mise en valeur des terres attribuées et de la nécessité d'accompagner les

ressortissants des terres coutumières en matière de sécurisation foncière, d'aménagement et de développement économique. Les collectivités rappellent que les compétences en matière d'aménagement et de développement sont dévolues aux provinces et aux communes mais reconnaissent le savoir-faire des équipes ADRAF en matière d'intervention sur terres coutumières.

Sur la base de ces constats la mission a émis **quatre recommandations principales** :

- donner une priorité à l'attribution du stock foncier de l'établissement,
- rechercher des financements spécifiques pour les opérations d'aménagement;
- définir dans quelles conditions l'activité de sécurisation foncière doit rester dans les priorités de l'établissement;
- adopter, en matière de développement rural, un simple positionnement d'opérateur, d'envisager la cession des périmètres locatifs et de veiller à l'équilibre financier de son activité d'études générales.

Enfin, la mission pose **une question fondamentale**, qui est celle de savoir si, au vu de l'évolution des attributions et des revendications, la réforme foncière peut être considérée comme achevée. La réponse à cette question est **de la responsabilité des signataires de l'accord de Nouméa** car elle est liée à l'interprétation des termes de l'accord sur l'équilibre à chercher entre les différents statuts du foncier.

⁴ Mission commanditée par les Ministres de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche, de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire et de l'Outre-mer

Perspectives

Les échanges avec l'ensemble des collectivités montrent que le « lien à la terre » ne peut plus être abordé aujourd'hui sans prendre en compte la question de la terre comme support de développement.

La mission d'appui au transfert a permis de souligner la nécessité d'un débat de fonds sur l'avenir de la réforme foncière et par conséquent sur la question de l'évolution des missions actuelles de l'ADRAF.

Dans l'attente d'un positionnement des institutions calédoniennes, il s'agit de continuer à se mobiliser sur notre action de réforme foncière en maintenant nos efforts sur l'attribution du stock foncier, tout en apportant notre savoir-faire en appui aux différents intervenants sur terres coutumières.

Le rappel par les collectivités des compétences qui sont les leurs en matière d'aménagement et de développement ainsi que la situation financière de l'agence vont se traduire par une évolution de notre intervention sur terres coutumières. Il est ainsi envisagé à partir de 2011 une réduction importante du financement d'opérations d'aménagement pures.

L'accent sera mis sur le renforcement des partenariats institutionnels à travers le développement des services spécifiques que nous apportons sur les questions foncières (animation, médiation, études foncières et techniques, ...).

Nos interventions en appui à la formalisation des droits fonciers sur terres coutumières devraient se renforcer avec le renouvellement de la convention avec la Nouvelle-Calédonie (appui aux officiers publics coutumiers).

Parmi les questions à traiter, celle de la cession des périmètres agricoles de l'ADRAF sera abordée avec les instances décisionnelles de l'agence mais devrait également être traité sous un angle plus large. En effet, ce point renvoie à la question du rôle que joue l'ADRAF et qu'elle pourrait jouer à l'avenir en matière d'appui au développement agricole.

Au vu des échéances en matière de transfert de l'établissement, l'ensemble de ces sujets devraient faire l'objet de discussions approfondies entre les partenaires calédoniens et l'Etat dès l'année 2011.

Annexes

Annexe 1 : Liste des membres du Conseil d'Administration

Annexe 2 : Liste des membres des Comités de Province

Annexe 3 : Nos partenaires en 2010

Annexe 4 : Organigramme de l'agence

Conseil d'Administration

Composition au 31 décembre 2010

Président

Albert DUPUY

Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

ou **Thierry SUQUET**

Secrétaire Général du Haut-Commissariat

Représentants de l'Etat

Armand APRUZZESE

Commissaire délégué de la République pour la province Nord

Alain GUEYDAN

Commissaire délégué de la République pour la province Sud

Pierre-Yves VION

Directeur du service d'Etat, de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

Représentants du Congrès

Jean-Louis D'ANGLEBERMES

Membre du Gouvernement chargé de l'écologie, du développement durable, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Léonard SAM

Membre du Congrès

Alain LAZARE

Membre du Congrès

Représentants du Sénat coutumier

Paul VAKIE

Luc WEMA

René BOAOUVA

Représentants des Provinces

Nicole ANDREA

Province sud

Joseph GOROMIDO

Province nord

Mathias WANEUX

Province des Iles Loyauté

Représentants des organisations professionnelles

Guy MONVOISIN

Basile HOLUE

Jean-Baptiste NAAOUTCHOUÉ

Participants avec voix consultative

Nomination en cours

Commissaire du Gouvernement

Jacques-André LESNARD

Contrôleur général

Olga ALEXANDRE

Agent comptable

Jean-François NOSMAS

Directeur Général.

Composition des Comités de Province

Composition au 31 décembre 2010

Comité Province Nord

Comité Province Sud

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Président | |
| Joseph GOROMIDO | Nicole ANDREA |
| Commissaire délégué de la République | |
| Alain APRUZZESE | Alain GUEYDAN |
| Représentants de la Province | |
| Guigui DOUNEHOTE | Léonard SAM |
| Gérard POADJA | Ghislaine ARLIE |
| Représentants des aires coutumières | |
| (En cours de renouvellement) - Aire Païci Camuki | Clément PAITA - Aire Djubéa-Kapone |
| Daniel BOAWE - Aire Ajie-Aro | BOEHE Elloi Aire Ajie-Aro (Sud) |
| Waïmo PIDJO - Aire Hoot Ma Whaap | Jean-Guy M'BOUERI - Aire Xaracuu |
| Amossa PONGA - Aire Xaracuu | |
| Représentants des maires | |
| André GOPOEA - Assoc. des maires de N-C | Etienne OUETCHO - Assoc. des maires de N-C |
| Joseph PADA - Assoc. française des maires de N-C | Alain LAZARE - Assoc. française des maires de N-C |
| Représentants de la profession agricole | |
| Jean-Pierre ZENKURO | Maryse VIDOIRE |
| Philippe COGULET | Daniel GUEPY |
| Agent des services de la N-C | |
| Edmond ROSAIRE | Edmond ROSAIRE |
| Membres avec voix consultative | |
| Jean-François NOSMAS <i>Directeur Général</i> | Jean-François NOSMAS <i>Directeur Général</i> |
| Nomination en cours <i>Commissaire du Gouvernement</i> | Nomination en cours <i>Commissaire du Gouvernement</i> |
| Jacques-André LESNARD <i>Contrôleur général</i> | Jacques-André LESNARD <i>Contrôleur général</i> |
| Olga ALEXANDRE <i>Agent comptable</i> | Olga ALEXANDRE <i>Agent comptable</i> |
| Dominique LEVY <i>Chef du département du développement local province Nord</i> | Philippe SEVERIAN <i>Directeur du développement rural province Sud</i> |

Services de l'Etat

Subdivisions administratives Nord et Sud
Direction de l'agriculture de la forêt et de l'environnement (DAFE)

Trésorerie générale de la Nouvelle-Calédonie
Service du Domaine de l'Etat

Services de la Nouvelle-Calédonie

Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC)
Direction des services fiscaux (DSF) - Service du domaine de la NC
Direction des infrastructures de la topographie et des transports terrestres (DITTT)
Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)

Direction des technologies et services de l'information (DTSI)
Direction des affaires administratives et juridiques (DAAJ)
Institut de la statistique et des études économiques (ISEE)

Sénat coutumier / Aires coutumières

Services provinciaux

province Sud :

Direction du développement rural (DDR)
Direction de l'équipement (DEPS)
Direction de l'environnement (DENV)
Direction du patrimoine et des moyens (DPM)

Province des Iles :

Direction du développement économique (DDE)

province Nord :

Direction du développement économique et de l'environnement (DDEE)
Direction de l'aménagement et du foncier (DAF)
Direction des affaires juridiques, administratives et du patrimoine (DAJAP)
Direction des systèmes d'information (DSI)
Cellule Koniambo

Mairies

Chambre d'agriculture de NC

Opérateurs d'habitat social et d'aménagement

Société Immobilière de Nlle-Calédonie (SIC)
Fonds Social de l'Habitat (FSH)
SEMAglo

Association renouveau TEASOA
SEM VKP

Agence Française de développement

Institut Calédonien de Participation

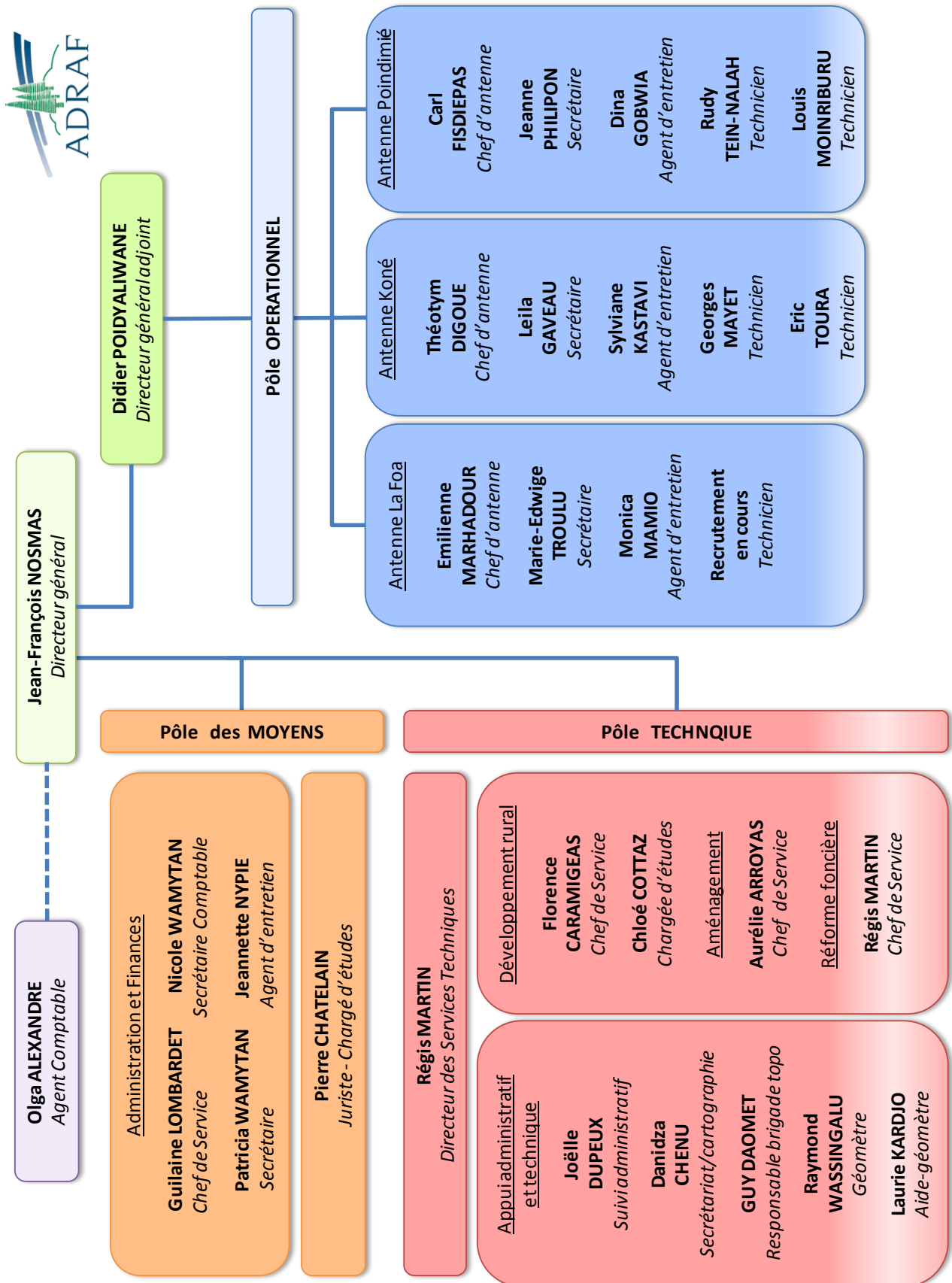
Instituts de recherche

Institut agronomique calédonien (IAC)

Institut de recherche pour le développement (IRD)

Etudes notariales

Organigramme au 31 déc. 2010





Siège

1, rue de la Somme, BP 4228, 98847 Nouméa

Tél : (687) 25.86.00 / Fax : 25.86.04

Mel : ADRAF@ADRAF.nc

Agence de La Foa

BP 12 – 98880 La Foa

Tél : (687) 44.86.00 / Fax : 44.86.04

Agence de Koné :

BP 48 – 98860 Koné

Tél : (687) 47.76.00 / Fax : 47.76.04

Agence de Poindimié :

BP 150 – 98822 Poindimié

Tél : (687) 42.66.00 / Fax : 42.66.04